

# PROJET D'EVOLUTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

## COMPTE-RENDU

### REUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE

21 NOVEMBRE

#### ORGANISATION DE LA REUNION

**Date :** Le lundi 21 novembre de 18h30 à 20h30

**Lieu :** Salle des fêtes de Saint-Simon, 28 rue de Gironis, 31100 Toulouse

**Nombre de participants : 118 participants :** 89 sur place + 19 participants en ligne sur Zoom.

**Modalités :** Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

#### Intervenants présents :

- o Animateur ETHICS Group
- o Représentants du panel citoyen : Denis Genete, Vivien Doucement, Paul Le Dornat, Véronique Manneville.
- o Représentants groupe étudiants/enseignant :
  - Héloïse Valette, Maîtresse de conférences en économie, Co-responsable du master "Economie Ecologique et Développement Durable - 2E2D", Département Sciences Economiques et Gestion, Université Toulouse 2 Jean Jaurès.
  - Soraia Mestour Condé, Hugo Sajhau, Ludivine Cartelle, Maya Lina Mokeddem, Chloé Motin
- o Vincent Terrail-Noves, Président Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma
- o Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset
- o Bernard Mellac, Directeur technique des services de Decoset, (à distance)
- o Karine Fragonas, Cheffe de service incinération énergie, Decoset
- o Dominique Gilbon, Co-Président, Amis de la Terre
- o Thomas Guilpain, Responsable plaidoyer Zero Waste Toulouse
- o Alain Boubée, Président de l'Association des Habitants de Lafourguette
- o Michel Herbach, Président de l'association Saint Simon Environnement
- o Patricia Sorribes, représentante de l'association des Habitants de Bellefontaine
- o Philippe Lebailly, porte-parole de La ligue des droits de l'Homme
- o Renaud Dupuy et Isabelle Barthe, Garants de la CNDP

#### Animateur :

- o Florent CANU, consultant en concertation, Ethics Group

#### Documentation et matériel disponible :

- o 140 synthèses du dossier de concertation

- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), présentation de Decoset, présentation des objectifs de la concertation, présentation des solutions portées à la concertation

## MODALITES DE LA REUNION

La salle Lafourguette est aménagée afin de pouvoir accueillir 200 personnes assises. 89 personnes ont finalement participé à la réunion physique. A l'entrée de la salle des affiches et des kakémonos présentent le dispositif de concertation mis en place et des dossiers de concertation, des synthèses du dossier de concertation et des flyers sont disponibles en libre accès.

La réunion permet une participation à distance *via* l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. 19 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central, est au public à distance durant la durée de la réunion.

La réunion commence à 18h45 et se termine à 21h15.



## LES OBJECTIFS DE LA REUNION

**Présenter la concertation de manière la plus complète et accessible** possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;

**Présenter le projet** porté par Decoset de manière accessible ;

**Montrer la dynamique de réflexion tout au long de la concertation** sur la gestion des déchets ;

Permettre à toute personne de **poser des questions et de recevoir une réponse** ;

**Permettre au maître d'ouvrage d'écouter les participants, d'enrichir sa réflexion** en amont de la prise de décision et **d'apporter des éléments de réflexion au sortir de la concertation préalable.**

## TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

**Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)**

L'animateur souhaite la bienvenue aux participants, présente la réunion qui reprendra le bilan quantitatif de la réunion et donnera la parole aux différents acteurs qui ont fait la concertation. Il présente les chiffres provisoires de la concertation, rappelle que ces chiffres sont effectivement provisoires et représentent la participation au 18 novembre 2022 seulement, car la concertation court jusqu'au 27 novembre. Il rappelle également que ces chiffres se retrouvent sur la plateforme <https://colidee.com/o137p548>



L'animateur donne les informations relatives à la suite de la concertation :

- Les garants publieront un bilan auquel Decoset devra répondre pour présenter les enseignements qu'il tire de cette concertation préalable.
- Suite à ce bilan et à sa réponse, la CNDP émettra un avis sur la complétude et la qualité argumentative des réponses apportées par Decoset aux interrogations du public synthétisées lors de cette réunion.
- Par la suite, la concertation se poursuivra tout au long du projet au moyen d'une concertation continue.

L'animateur explicite l'organisation de la soirée et annonce le début des interventions en appelant les intervenants à bien respecter le temps qui leur est imparti et qui sera affiché par un chronomètre sur l'écran de présentation.

## TEMPS 2 – INTERVENTION DU PANEL CITOYEN ET ETUDIANT : Présentation des résultats et des travaux réalisés

L'animateur rappelle que **le panel citoyen, tout comme le groupe de travail des étudiants, a travaillé depuis le début de la concertation, mais ne s'est pas encore exprimé publiquement.**

**Denis GENETE (panel citoyen) :** « Bonsoir Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs. Nous avons été 34 citoyens tirés au sort selon des critères différents pour être un panel représentatif de la population du bassin toulousain. Nous sommes tous les quatre là, mais nous avons aussi des camarades qui sont venus nous supporter dans la salle. Nous étions presque tous novices en matière de traitement des déchets au début de cette concertation et grâce à vous, et on vous en remercie, maintenant on est devenu (peut-être même un peu trop) curieux, non pas experts, mais nous nous sommes bien améliorés dans ce domaine.

Dans une ambiance propice au travail, sous la responsabilité de nos animateurs et du CNDP qui a validé le fait que tout le monde ait son mot à dire et sa libre expression. Nous avons participé, avec plusieurs visio, à des réunions publiques. Notre travail, qui va vous être rendu ce soir, nous a permis de faire émerger plusieurs avis et je crois qu'on peut être d'accord pour dire que nous n'avons pas été d'accord. Ça a fait un bon consensus chez nous. Nous avons travaillé sur trois axes de travail : d'abord, la politique de prévention qui était importante pour nous ; les objectifs de l'incinérateur, la capacité et le périmètre d'acheminement de l'usine ; ainsi que les impacts écologiques, économiques, humains et les différentes solutions. »

### 1. Se doter d'une stratégie territoriale ambitieuse en matière de prévention des déchets

#### La prévention des déchets, un sujet central pour le panel

- L'objectif de réduction des déchets doit faire partie intégrante de la réflexion et du plan d'actions du projet
- Une stratégie ambitieuse doit être mise en place
- Decoset a un rôle clé à jouer de précurseur, d'animateur et d'accompagnateur de ses adhérents

#### Des facteurs et moyens pouvant faciliter la réduction de la production de déchets

- L'information, la sensibilisation et l'accompagnement des citoyennes et citoyens
- La mise en place de dispositifs de valorisation (des déchets organiques, consignes)

Une responsabilité partagée entre citoyens, entreprises et politiques avec toutefois un devoir d'exemplarité et un engagement fort attendus des entreprises et des politiques

Présentation de l'avis du panel citoyen  
Lundi 21 novembre 2022

**Paul LE DORNAT (Panel citoyen) :** « Le premier axe sur lequel nous avons discuté était la prévention de réduction des déchets. Nous attendions de Decoset et de nos élus qu'ils établissent une stratégie territoriale ambitieuse en matière de prévention des déchets. Pourquoi cela ? Parce que la prévention des déchets, finalement, a été le sujet le plus central du panel citoyen, et c'est d'ailleurs le seul sujet où il y avait un consensus dans le panel : nous attendions plus de Decoset à ce niveau-là, et pas seulement un incinérateur, on voulait que justement la prévention de la réduction des déchets fasse partie intégrante du programme de l'incinérateur. Car l'incinérateur ne se suffisait pas à lui-même, il était juste là pour compenser les déchets qu'on n'avait pas gérés à la base.

On attend une stratégie ambitieuse, on attend de vous que vous soyez des précurseurs, des animateurs. En fait, on veut que vous soyez acteur plus que témoin parce que parfois,

*c'est un peu l'impression qu'on peut avoir. Et parmi toutes les personnes qu'on a pu rencontrer, on a pu voir qu'il y avait divers facteurs et moyens qui permettent de faciliter la réduction de la production des déchets. Vous pouvez voir que l'information et la sensibilisation des citoyens permettaient déjà de diminuer la quantité de déchets dans les poubelles. Et en plus de ça, on a pu voir que la mise en place de dispositifs de valorisation étaient possibles comme le compost pour les déchets organiques - même si l'on sait que dans une ville comme Toulouse ce n'est pas possible partout, dans certains endroits, ça reste possible -, et les consignes pour le verre, pour les bouteilles en verre et autres.*

*On a bien conscience que la gestion des déchets reste une responsabilité qui est partagée entre les citoyens, les entreprises et les politiques, mais on voulait aussi profiter de cet instant-là pour pouvoir porter ce message et vous dire aussi que : comme élu, vous avez un devoir d'exemplarité qui est encore plus fort que pour les autres. Vous les entreprises, vous devez être ceux qui font le premier pas pour que les citoyens puissent suivre derrière. »*

## **2. Questionner les objectifs de l'incinérateur et le juste dimensionnement du projet**

**Aucun consensus sur la capacité d'incinération mais des enjeux et axes de réflexion pour encadrer la prise de décision :**

- Les besoins du territoire
- Le périmètre et les modes d'acheminement des déchets
- Les impacts

**Un panel divisé entre 3 préconisations, avec différents arguments**

**A) Pour une augmentation de la capacité :**

- **Anticiper les besoins du territoire** (croissance démographique, suppression de l'enfouissement)
- **Solidarité interterritoriale** : offrir une alternative à l'enfouissement des déchets de communes ou territoires voisins avec une exigence de prévention
- **Diminution potentielle du coût de traitement** pour les communes adhérentes

**B) Pour un maintien :**

- **Un compromis entre des besoins** tirés à la hausse par la croissance démographique et à la baisse par les efforts de prévention,
- Possibilité d'une **solidarité interterritoriale**

**C) Pour une diminution :**

- Une **priorité donnée à la prévention des déchets**
- Réduction des **impacts écologiques et sur les populations voisines**

**Présentation de l'avis du panel citoyen**

Lundi 21 novembre 2022

**Vivien DOUCEMENT (Panel citoyen) :** « Concernant le scénario qui a été le plus plébiscité par le panel et qui a aussi été le plus axé part Decoset lors de nos rencontres : on a pris le scénario de la reconstruction d'une nouvelle usine en exemple et on s'est posé la question de savoir quelle serait la meilleure capacité d'incinération pour le futur projet.

*Il ne s'est pas dégagé de consensus parmi le panel citoyen concernant la capacité du futur incinérateur, mais cette capacité devra dépendre de plusieurs axes de réflexion : les besoins du territoire qui vont dépendre directement de la politique concernant les déchets ; le périmètre et l'acheminement des déchets, c'est-à-dire savoir si on s'arrête à la région de Decoset ou si on va plus loin ; et les impacts pour la population environnante, tous les gens qui habitent autour, que ce soit au niveau de l'acheminement ou des rejets de gaz.*

*Par rapport à tout ça, le panel a été divisé avec trois préconisations concernant le dimensionnement :*

- *certaines personnes voulaient une augmentation de la capacité pour anticiper les besoins du territoire par rapport à la croissance démographique importante de Toulouse et par rapport à la suppression de l'enfouissement qui va être imposée par la loi dans quelques années. Aussi, augmenter la capacité par solidarité interterritoriale, pour s'occuper des déchets, les incinérer pour les autres communes qui n'ont pas encore d'incinérateur, s'en occuper et faire baisser potentiellement le coût des traitements et donc les impôts pour les citoyens.*

- ceux qui voulaient dire un maintien de la capacité actuelle voulaient un compromis entre l'augmentation démographique et une meilleure prévention des déchets. Ils voulaient quand même garder la possibilité d'une solidarité interterritoriale.
- certaines personnes voulaient une diminution de la capacité d'incinération, car ils voulaient mettre la priorité sur la prévention et faire baisser drastiquement la quantité de déchets incinérés tous les ans. Ils voulaient aussi une réduction des impacts écologiques pour les populations voisines, avec moins de transports et moins de rejets de gaz. »

### 3. Choisir une solution minimisant les impacts environnementaux et sociaux

#### Comprendre et évaluer les impacts

- Mettre au cœur du projet les dimensions humaines et environnementales et se projeter sur le long terme
- Partager les résultats des études dans le cadre de la concertation continue.

#### Minimiser les impacts des solutions sur les riverains

- Ne pas se contenter de respecter la réglementation et mettre en œuvre le meilleur système de filtrage possible
- Consulter les riverains pour prendre en compte leur vécu et informer quotidiennement sur la qualité de l'air
- Revoir les modalités d'acheminement des déchets
- Réduire les nuisances

#### Suivre le devenir du site et l'éventuel démantèlement

- Être transparent sur le coût et le traitement des déchets issus d'un éventuel démantèlement
- Instituer un contrôle citoyen pour le suivi
- Être transparent sur les impacts en termes d'emploi

Présentation de l'avis du panel citoyen  
Lundi 21 novembre 2022

**Véronique MANNEVILLE (Panel citoyen) :** « Pour le choix d'une solution minimisant les impacts environnementaux et sociaux, unanimement, le panel demande que les solutions techniques et les équipements qui vont être mis en œuvre, quel que soit le projet retenu, soient les plus efficaces et innovants possible en l'état actuel des connaissances technologiques. Cela surtout pour protéger les personnes et l'environnement, et pas juste pour respecter la réglementation en vigueur. Ainsi, les évolutions de la réglementation pourront être anticipées. Si je prends une remarque qui a été faite dans le cadre du panel citoyen pour illustrer cela, nous ne voulons plus que Toulouse soit montrée du doigt, nous voulons que Toulouse soit citée en exemple.

Concernant la démolition éventuelle de l'usine actuelle, nous n'avons pas eu le coût du démantèlement ni le coût du traitement des gravats et des déchets engendrés par la démolition. Si cette démolition est envisagée, nous demandons une totale transparence sur le suivi du site et le traitement des déchets. À ce sujet, juste un petit rappel sur la règle d'or de la prévention en matière de gestion des déchets, prévention que Decoset doit promouvoir : le déchet le plus facile à traiter est celui que l'on ne produit pas. Certains d'entre nous pensent qu'il serait sans doute judicieux de se rappeler de cette règle d'or au moment du choix final pour faire preuve d'exemplarité, c'est-à-dire montrer, à travers vos propres comportements et choix, ce qui est attendu des citoyens et des entreprises de notre région. »

**Denis GENETE (panel citoyen) :** « En conclusion, il y a une urgence sur les choix qui vont être faits et vous avez le pouvoir, et nous estimons que vous avez aussi le devoir, de faire qu'à Toulouse nous ne soyons plus le dernier de la classe. Nous souhaitons être fiers de dire que nous avons été entendus et que vous ferez de Toulouse une place forte du traitement des déchets, que dans la ville d'Airbus et du Cancéropôle, on doit être précurseur dans ce domaine. Mais pour cela, il va falloir commencer par vous, messieurs les élus, dans vos

communes : réduire les déchets qui sont produits par les écoles, par les services, etc. Ensuite, les entreprises viendront et tout naturellement les citoyens auront confiance et seront là pour suivre la marche en avant que vous avez initiée.

Pour finir, le panel citoyen était heureux d'avoir travaillé. Beaucoup d'entre nous, et moi dedans, souhaiterions vous dire que si vous avez encore besoin de nous, nous sommes à votre disposition pour d'autres questions complémentaires et que nous sommes prêts à nous investir dans les concertations futures »

L'animateur remercie le panel citoyen et **invite le groupe d'étudiants de l'université Toulouse 2 Jean-Jaurès à venir. L'enseignante qui a encadré les étudiants prend la parole hors chronomètre pour ne pas impacter le temps de parole des étudiants.**

**Héloïse VALETTE (Professeur encadrante) :** «Je voulais dire deux mots pour situer le cadre de l'étude. Ce sont des étudiants de Master 1 "économie écologique et développement durable". On a été contactés par Decoset pour une commande, pour qu'ils puissent participer au processus de concertation ; qu'ils puissent suivre les débats et qu'ils puissent rendre deux rapports : un rapport intermédiaire et un rapport final. Voilà pour le cadrage.

Je voudrais juste dire trois choses. Premièrement, remercier Decoset d'avoir proposé ce travail, c'est assez riche comme première expérience d'un processus de participation. Et de s'être rendu disponible pour toutes les informations qui étaient demandées. Les étudiants ont pu visiter l'usine d'incinération, ce qui a aidé à la compréhension du processus de concertation. Merci également aux garants, et du coup à Decoset d'avoir proposé cette tribune qui n'était pas prévue initialement. Ce qui est très bien parce que ça leur donne l'occasion d'exposer le fruit de leur travail.

Une précision : ce sont des étudiants en master 1 ; la concertation a duré deux mois, et ils ont quand même un agenda universitaire assez chargé et assez conséquent, donc moi je voulais quand même préciser qu'ils ont fait ça en plus de tous leurs engagements universitaires. En ce moment, on est en période d'évaluation, il y a un calendrier serré. La rentrée avait lieu le 19 septembre, et le 20 septembre ils étaient à la réunion d'ouverture. Donc ils se sont donc beaucoup investis et on espère que les débats vont pouvoir enrichir le rapport final qui sera disponible en décembre.»

**Ludivine CARTELLE (Groupe de travail étudiant) :** «Comme vous l'a dit Madame Valette, nous sommes étudiants en Master 1 2E2D : "économie écologique et développement durable" à l'Université du Mirail. Dans le cadre de ce projet tutoré, Decoset nous a confié la charge d'établir un rapport final qui va venir s'ajouter aux contenus des réunions, des débats, ateliers thématiques et même un rapport externe issu directement de la concertation.

Pour ce qui est de la méthodologie, nous avons assisté à un maximum de réunions et ateliers. Nous avons pu compléter tous ces échanges avec une visite de l'UVE ainsi que par des rencontres directes avec différents acteurs afin de nous imprégner de l'esprit de la concertation et d'en tirer une base d'informations solide.

À noter que lors de cette démarche, nous nous sommes efforcés et nous nous efforçons encore, puisqu'elle est encore en cours, d'adopter une position constructive, objective, d'analyse distanciée et critique qui visera à aider à la prise de décision, à cibler les failles afin d'améliorer la prise de décision finale quant à l'avenir de l'UVE. En a découlé un travail d'analyse qui, bien qu'encore en cours, s'articule globalement autour de trois thèmes.»

## Notre rapport 1/2

### ◆ Analyse du processus de concertation

Atouts	Limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Existe et est obligatoire</li><li>• Ouverture géographique et thématique du processus</li><li>• Disponibilité des informations</li><li>• Amélioration du processus</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un manque d'acteurs clés de la filière</li><li>• Un processus verrouillé</li><li>• Des problèmes de communication</li><li>• Un processus déséquilibré</li></ul>

Une consultation plus qu'une concertation ?

**Soraia MESTOUR CONDÉ (Groupe de travail étudiant) :** «Je vais vous parler des points positifs de ce processus et de ses écueils. D'abord, cette concertation existe et elle est obligatoire. Elle offre un espace aux citoyens pour échanger sur des enjeux globaux. La concertation était ouverte à la fois géographiquement, grâce à la mobilité des débats, et thématiquement puisque la globalité des enjeux liés aux déchets a été abordée. Les informations étaient accessibles, notamment grâce au site internet, ce qui assure la continuité du processus et Decoset a cherché à améliorer le processus au fil des réunions. Par exemple, suite à des demandes formulées par des participants, une écotoxicologue a été invitée à s'exprimer.

Malgré tous ces points positifs, on a quand même pu relever certains écueils et je vais vous présenter les principaux : d'abord, il y a beaucoup d'enjeux qui ont été abordés, mais il ne relevaient pas forcément de la compétence de Decoset et donc certains acteurs clés n'étaient pas toujours présents ou pas toujours proactifs. Ensuite, le caractère verrouillé a aussi été contesté dans le sens où les citoyens ont été mobilisés en bout de chaîne, ils n'ont pas le pouvoir de décision. Le calendrier était assez court et il n'y avait pas de possibilité d'agir sur la gestion du temps. La prise de parole était assez limitée et encadrée, cela a pu empêcher l'émergence d'une discussion plus spontanée. Enfin, les thèmes imposés dans les réunions ne correspondaient pas nécessairement aux thèmes attendus par les citoyens. Et tout ça a pu générer de la frustration chez certains participants. Ensuite, on a constaté des problèmes de communication avec certaines informations qui étaient mises à disposition au dernier moment et des modifications de dernière minute, par exemple un changement d'horaire de réunion ou un changement de salle. Enfin, on a noté un certain déséquilibre dans le processus avec d'un côté une parole plutôt d'expert et de l'autre côté une parole plutôt profane. Et ça a instauré un rapport plutôt descendant dans le processus. Pour toutes ces raisons, on peut dire que c'était plutôt une consultation qu'une concertation».

# Notre rapport 2/2

## ◆ Les enjeux clés liés à l'UVE

- La pertinence du territoire
  - Provenance des déchets
  - Localisation de l'UVE
  - Réseau de chaleur
- Les émissions et la santé publique
  - Manque d'information sur la santé publique
  - Pertinence de l'étude épidémiologique
- Les enjeux liés à la gestion des déchets
  - Prévention et sensibilisation
  - Tri et recyclage

## ◆ Retour sur les solutions : des enjeux transversaux

- Localisation de la future usine ?
- Répartition et production de la chaleur ?
- Centre de tri sur site ?
- Quid de la décomposition des coûts ?

## ◆ Conclusion et perspectives

- Le détail des solutions : une étape nécessaire
- Pour une co-construction de la décision
- L'étude épidémiologique : une condition d'acceptabilité sociale

**Hugo SAJHAU (Groupe de travail étudiant) :** « Je vais vous parler donc des enjeux clés liés à cette usine. On en a identifié trois :

- D'abord la question du territoire. Sur cette question, on a eu le sujet de la zone de chalandise des déchets. C'est une question qui est revenue souvent avec une différence entre le territoire de Decoset qui n'est donc pas le même que le territoire de la zone de chalandise. D'où cette question, souvent revenue : d'où proviennent les déchets qui seront incinérés dans l'UVE ? Et aussi la question de savoir si ce territoire va être élargi ou non. Ces questions sont souvent revenues dans les débats. La question de la localisation de l'UVE, où est-ce qu'elle sera localisée ? C'est une question qui s'est souvent posée : est-ce qu'il y a vraiment une volonté d'imaginer une autre localisation que la localisation actuelle ? Sur le territoire, il y a aussi la question du réseau de chaleur : à qui profite le réseau de chaleur ? Avec deux sujets identifiés : les quartiers de Saint-Simon et de Lafourguette qui manifestement n'en bénéficient pas. Selon les hypothèses, est-ce qu'il y a une idée qui serait de pouvoir faire bénéficier ces quartiers-là du réseau de chaleur ?
- Le deuxième point clé que nous avons identifié, c'est la question des émissions et de la santé publique. On a constaté une certaine défiance de la part des citoyens pour plusieurs raisons : certains manques d'information, de données sur les enjeux de la santé publique. Aussi, au sujet des termes, un manque de vulgarisation peut être des termes scientifiques pour qu'il puisse y avoir un rapport égal entre les experts et les citoyens. Et puis ce lien entre les mesures qui ont été présentées et les mesures notamment de Atmo, la prise de parole de l'experte qui est venue à la dernière réunion, qui était écotoxicologue, et ce lien entre les citoyens et la parole donnée : en gros un point de blocage a été identifié sur la pertinence, ou pas, de l'étude épidémiologique. Ça a été présenté comme un réel impératif de la part des citoyens, notamment des quartiers Saint-Simon et Lafourguette, puis on a eu Decoset et une experte qui étaient plutôt à dire que ce n'était pas forcément pertinent d'un point de vue scientifique de faire une étude épidémiologique.
- Enfin, le troisième point est la gestion des déchets. Là, on a identifié deux enjeux et on sera complémentaires avec ce qui a été dit par le panel citoyen. D'abord, la prévention et la sensibilisation avec un débat sur la volonté politique de Toulouse Métropole quant à la prévention et la sensibilisation. Et puis peut-être un certain flou, ou un manque de clarté sur qui détient la compétence de cette sensibilisation ? Cela permettrait peut-être de mieux comprendre les enjeux. Est-ce la région ? Est-ce que ce sont les EPCI ? Est-ce que c'est Decoset ? Et surtout comment se coordonnent ces différentes institutions sur la question de la prévention ? Et enfin, la question du tri qui impacte forcément le tonnage et la qualité des déchets qui sont incinérés. Un débat sur les

différentes responsabilités quant au tri, une responsabilité qui peut parfois, souvent, revenir sur les citoyens. Est-ce qu'ils trient bien ou pas bien ? Alors qu'évidemment la responsabilité est partagée puisqu'il y a le politique qui intervient et évidemment les entreprises. Voilà les enjeux clés identifiés.»

**Ludivine CARTELLE (Groupe de travail étudiant) :** « Et enfin, 3<sup>ème</sup> partie : au cœur de la démarche de concertation, les options d'évolution de l'UVE, vous les connaissez tous, elles seront au nombre de trois : rénovation, reconstruction, solution zéro. Cette troisième partie, que nous ne pourrons finaliser réellement qu'à la toute fin du processus, est en quelque sorte une partie transversale ; à la croisée des points clés soulevés.

Tout d'abord, la question de la localisation de l'UVE abordée dès la réunion d'ouverture par les associations d'habitants de quartier. De même, la question qui se pose et qui reste en suspens de la répartition et la source de la production de chaleur. Et enfin, troisième point clé, on a beaucoup parlé de prévention et le sujet du centre de tri sur le site de l'UVE a également fait l'objet d'un certain nombre de discussions. À noter, en dernier lieu, la décomposition des coûts attenants à chaque solution qui n'a pas été abordée au cours des échanges. À suivre donc. »

**Hugo SAJHAU (Groupe de travail étudiant) :** « Pour conclure en trois points : nous pensons qu'une étape qui détaillerait plus précisément les solutions serait nécessaire, avec des infos sur la taille de l'UVE ; sur la localisation ; et aussi sur la décomposition des coûts de chaque hypothèse, comme cela vient d'être dit. Donc ce serait une étape qui serait préalable à un nouveau processus de co-construction et qui donnerait aussi un pouvoir de décision aux habitants. Enfin, nous souhaitons insister sur la nécessité de mettre en place une étude épidémiologique qui, pour nous, permettrait de réunir les conditions d'acceptabilité d'une reconstruction de l'UVE sur site. »

## TEMPS D'ECHANGE

**Un intervenant dans la salle :** « J'aurais deux questions qui s'adressent aux deux groupes, le panel et les étudiants. Est-ce que vous avez eu une présentation du contre-scénario de Zero Waste ? C'est-à-dire, est-ce que vous avez eu quelque chose d'équilibré en termes de présentation ou n'aviez vous connaissance que des arguments de Decoset ? Ou est-ce que de manière équilibrée vous aviez connaissance d'autres scénarios, dont celui de Zero Waste et de manière détaillée, de façon à mettre à égalité tous ces scénarios ? »

**Denis GENETE (panel citoyen) :** « Nous pour le panel, nous avons eu une visio avec Thomas Guilpain de Zero Waste pendant laquelle nous avons eu plusieurs échanges, d'une durée de 1h, nous avons pu discuter et poser toutes nos questions sans retenue. »

**Véronique MANNEVILLE (Panel citoyen) :** « Il y a eu aussi des présentations de solutions qui ont été mises en place dans d'autres villes et qui nous permettent aussi de pouvoir contrebalancer. Avec la ville d'Ivry, la ville de Besançon, des personnes qui nous ont présenté leur façon de voir et leur façon de faire, pour nous donner une autre vision que celle que peut nous donner Decoset. Oui, nous avons eu une ou des présentations contradictoires. »

**Ludivine CARTELLE (Groupe de travail étudiant) :** « Nous concernant, je ne saurais pas quantifier, mais oui bien sûr. De toute façon, ça faisait partie de notre démarche d'aller chercher des informations, notamment contradictoires, pour s'enrichir et s'imprégner de tout ça. Et c'est ce qu'on a inclus aussi dans le rapport. »

**Thomas GUILPAIN (Zero Waste Toulouse) :** « J'aurais une question pour le panel citoyen. C'était pour savoir quelle était la répartition au sein du panel entre les personnes qui étaient plutôt pour une augmentation, pour le statu quo ou pour une diminution ? »

**Vivien DOUCEMENT (Panel citoyen) :** « On n'a pas eu précisément ça, juste au niveau des scénarios je me souviens que finalement, la rénovation il n'y avait personne qui était pour, parce qu'au final, sur le long terme, c'était le plus cher et c'était le moins efficace. Après, pour les deux autres, c'était compliqué de savoir parce que dans les débats c'était toujours un peu les mêmes idées qui se battaient entre elles, qui discutaient entre elles. Et on n'a pas fait de sondage à la fin pour savoir, on avait prévu de le faire et finalement on n'a pas eu le temps. »

**Un intervenant dans la salle :** « J'aurais une question sur votre introduction. Est-ce que vous avez estimé le pourcentage de la population qui a été touchée par la démarche de concertation, par rapport à la population globale impactée par la décision de cette concertation ? »

**L'animateur :** « Pour être tout à fait factuel, parce que c'est l'objectif de ce soir, on ne fait pas de proportions puisque ce soir on affiche des chiffres de manière absolument factuelle et on renvoie donc à ces chiffres-là avec le nombre de contributions et le nombre de personnes qui ont participé aux réunions. Ensuite, je laisse sûrement d'autres intervenants dans leurs temps de parole préciser ces éléments-là. »

**Un intervenant dans la salle :** « J'aurais voulu poser une question à Soraya. Qu'est-ce qu'elle entend par acteur absent du débat ? A un moment donné, tu as dit il y a eu des acteurs absents et je voudrais savoir qu'est-ce que tu entendais par-là ? »

**Soraia MESTOUR CONDÉ (Groupe de travail étudiant) :** « C'est une impression que j'ai eue, de ce que j'ai relevé des débats qu'il y avait un manque, par exemple des élus de la métropole de Toulouse ou alors s'ils étaient là ils n'ont pas forcément participé activement. »

**Odile MAURIN (élue d'opposition à Toulouse Métropole) :** « Je trouve la question intéressante, je suis élue d'opposition à la mairie de Toulouse et à la Métropole. Et je dois dire que ce n'est pas par la métropole ni par la majorité municipale ou métropolitaine que je n'ai été informée de ce débat et de l'existence de ce projet par rapport à l'incinérateur, c'est par les associations. Et donc je peux dire, en tout cas pour le groupe politique qui nous concerne, qu'aucun d'entre nous n'a été informé ni invité à participer par la métropole. »

**Vincent TERRAIL-NOVES :** « Non, Madame Maurin, pour les élus de la métropole, il y a une présentation en commission. Alors, c'est vrai que vous n'y siégez pas, mais votre groupe était parfaitement informé puisqu'en amont de la concertation, on a présenté l'ensemble du dispositif de concertation avant que celui-ci soit lancé en commission à la métropole, à laquelle j'assiste. Et, très probablement, les élus de votre groupe y siègent et cette information a été portée via les commissions comme pourra l'attester Monsieur Deheurles qui y siège. C'est un minimum, car ce n'est pas un sujet qui dépend directement de Toulouse Métropole, mais l'information a été donnée en points d'information bien qu'il n'y avait aucune réglementation qui nous y obligeait. Donc on a fait tout ce qu'on a pu pour informer les élus de la métropole. »

### **TEMPS 3 – SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION PAR DECOSET**

L'animateur ouvre ce troisième temps, en insistant sur le fait que les **enjeux affichés ne sont pas les thèmes des réunions publiques, mais bien les thèmes qui sont revenus au cours des réunions publiques. Il présente les 6 enseignements et laisse la parole à Laurent Guyon.**



**LES GRANDES THEMATIQUES QUI RESSORTENT DE LA PARTICIPATION A LA CONCERTATION**

1. Engagements politiques et de moyens de Decoset, des EPCI et des autres collectivités
2. Accompagnement au changement des comportements
3. Le territoire desservi
4. La localisation et l'intégration du site dans son environnement : nuisances, rejets et risques pour la santé
5. Energie et réseau de chaleur
6. Modèle économique et gestion

**Laurent GUYON (Decoset) :** « L'idée de cette présentation est de faire le point sur ce qu'on a entendu; faire une photographie des différents échanges qui ont pu avoir lieu, une photographie factuelle, de façon à laisser la possibilité, les associations y reviendront, que les citoyens aient la possibilité de corriger ce qu'on a entendu. Parce que peut être que ce qu'on a entendu ne reflète pas la réalité. Donc c'est la photographie de ce que nous avons entendu.

**1. ENGAGEMENTS POLITIQUES ET DE MOYENS DE DECOSET, DES EPCI ET DES AUTRES COLLECTIVITÉS**

➤ « Je voulais savoir quelles étaient vos priorités. Finalement, qu'est ce qui est le plus important : réduire le poids, réduire la toxicité, réduire le volume des déchets ? »

**175** contributions sur la thématique (site & rencontres)

PARTAGER UNE IDÉE

➤ « L'exemplarité des collectivités pourrait être un accélérateur (plus de jetable dans les événements...) »

➤ « Une politique plus ambitieuse de réduction de déchets est nécessaire (incitation via une taxe au poids de déchet par personne / compostage des déchets verts / plus de recyclage). »

➤ « Des engagements écrits de chaque EPCI pour réduire les déchets »

➤ « En pratiquant la redevance incitative, en tous cas, une réduction des déchets en amont, on peut arriver à atteindre des objectifs et avoir une usine d'incinération reconfigurée par rapport à un objectif encore plus ambitieux que celui de l'obligation de réduction. »

Pour commencer par le premier thème : l'engagement politique et de moyens. Vous avez à l'écran les verbatim. Et ce que l'on a entendu : les différents participants de la concertation avaient souligné la nécessité de faire porter des efforts de Decoset, mais aussi des EPCI membres, sur la baisse de production des déchets en général. Et au-delà de la baisse de production des déchets en général, on a entendu qu'un effort spécifique devait porter sur la réduction des ordures ménagères résiduelles et des déchets incinérables. On a aussi entendu qu'il devait y avoir impérativement une meilleure coordination entre Decoset et les EPCI adhérents, et que les engagements pris par les uns et par les autres devaient être des engagements forts, voire des engagements peut-être contraignants. Ces efforts doivent en particulier reposer sur l'augmentation, l'évolution significative, des moyens consacrés à la prévention, c'est aussi ce qu'on a entendu durant cette concertation. Des exemples pris partout ailleurs en France ont pu montrer que des résultats avaient pu être obtenus en matière de prévention et qu'éventuellement ces résultats ont pu conduire à des baisses de capacité des équipements. On a entendu aussi que pour atteindre ces objectifs, plusieurs leviers pouvaient être mis en œuvre : la collecte des biodéchets, l'extension des consignes de tri ainsi que différentes méthodes et innovations pour faire évoluer les comportements de la population; et en particulier l'exemplarité des collectivités et des entreprises, qui comme l'a dit tout à l'heure le panel citoyen, sera en capacité demain de mobiliser les changements de comportements des

citoyens. Ont été évoqués à certaines réunions, la question de l'incitation et en particulier de l'incitation financière.

## 2. ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

**418** contributions sur la thématique (site & rencontres)

- « Il faudrait s'appuyer sur les visites de l'UVE pour montrer la réalité de la production des déchets afin de sensibiliser la population »
- « Il faudrait sensibiliser dans les écoles : initiative pédagogique à généraliser dans la métropole. »
- « Il y a un potentiel de démultiplication de pleins d'initiatives, notamment des acteurs qui sont sur le terrain qu'on sous-estime et qui ne sont pas du tout soutenus ou de manière insignifiante. »

Logo Decoset

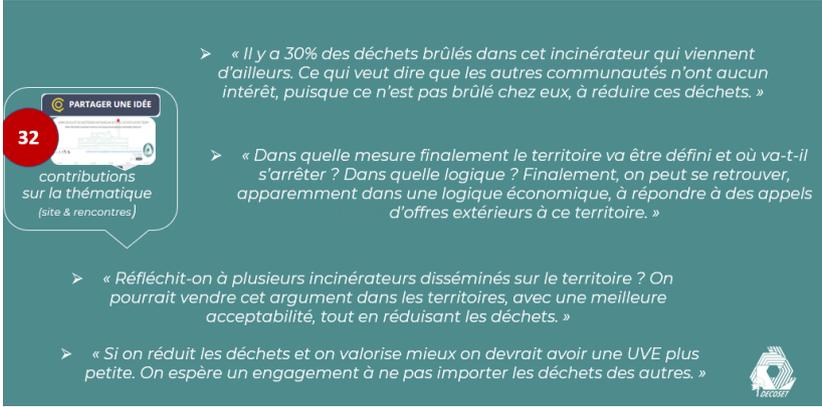
Sur la deuxième thématique, on a entendu des demandes fortes en matière d'accompagnement au changement des comportements. Dans ce domaine, on a entendu des demandes sur plusieurs thématiques : la nécessité de développer la prise de conscience des différentes parties prenantes et en particulier de développer une volonté politique forte, à la fois de Decoset, mais aussi des EPCI membres. S'appuyer sur l'exemplarité, c'est aussi une demande qu'on a entendue. L'exemplarité des collectivités, le panel citoyen a développé cet aspect-là. Et favoriser l'accès à l'information : que deviennent nos déchets ? On a entendu que Decoset devait mettre l'accent sur l'information des citoyens pour que les prises de conscience puissent se faire.

On a aussi entendu la nécessité de rassembler et d'aller vers les citoyens en s'appuyant sur les corps intermédiaires : les conseils de citoyens ou encore les associations, plus qu'on ne le fait aujourd'hui.

On a aussi entendu la nécessité de travailler en lien étroit avec le monde scolaire et les enseignants. Peut-être, faire perdurer le travail qui a été engagé avec les étudiants. Et puis organiser des rencontres au niveau des quartiers, mieux ancrer l'équipement UVE dans son territoire en développant des visites par exemple, plus qu'aujourd'hui. On a également entendu la nécessité d'éduquer et de sensibiliser le public en expliquant ce que deviennent les déchets et comment réduire concrètement la production dans chacun des ménages. On a entendu la nécessité de déployer des efforts de pédagogie et de communication, notamment auprès des jeunes, et d'identifier des ambassadeurs qui puissent relayer nos messages de prévention.

On a aussi entendu la nécessité d'accompagner les changements de comportements en mettant en œuvre des innovations, des idées inspirantes, qui ont pu émerger dans les débats : on a entendu parler de café bricole ; on a entendu parler de campagne-défi ("c'est décidé, je réduis mes déchets") ; on a entendu parler du développement des jardins pédagogiques aussi, à plusieurs reprises. On a entendu parler du développement nécessaire des compostages individuels. On a entendu parler d'une remise au goût du jour, de la consigne, de développer le vrac et les recharges, de rendre obligatoire la collecte des biodéchets. Et puis on a entendu parler aussi de la question de l'incitation financière, la taxe, la redevance incitative. On a aussi entendu la nécessité de mettre en œuvre des innovations, c'est-à-dire de trouver des idées pour que le tri et la réduction des déchets se fassent également dans des zones d'habitat collectif qui sont plus difficiles à toucher parfois. On a aussi entendu la nécessité, nous à Toulouse, d'être à l'écoute des autres pratiques dans d'autres endroits en France, puisqu'on peut trouver de bonnes idées partout ailleurs en France.

### 3. LE TERRITOIRE DESSERVI



32 contributions sur la thématique (site & rencontres)

- « Il y a 30% des déchets brûlés dans cet incinérateur qui viennent d'ailleurs. Ce qui veut dire que les autres communautés n'ont aucun intérêt, puisque ce n'est pas brûlé chez eux, à réduire ces déchets. »
- « Dans quelle mesure finalement le territoire va être défini et où va-t-il s'arrêter ? Dans quelle logique ? Finalement, on peut se retrouver, apparemment dans une logique économique, à répondre à des appels d'offres extérieurs à ce territoire. »
- « Réfléchit-on à plusieurs incinérateurs disséminés sur le territoire ? On pourrait vendre cet argument dans les territoires, avec une meilleure acceptabilité, tout en réduisant les déchets. »
- « Si on réduit les déchets et on valorise mieux on devrait avoir une UVE plus petite. On espère un engagement à ne pas importer les déchets des autres. »

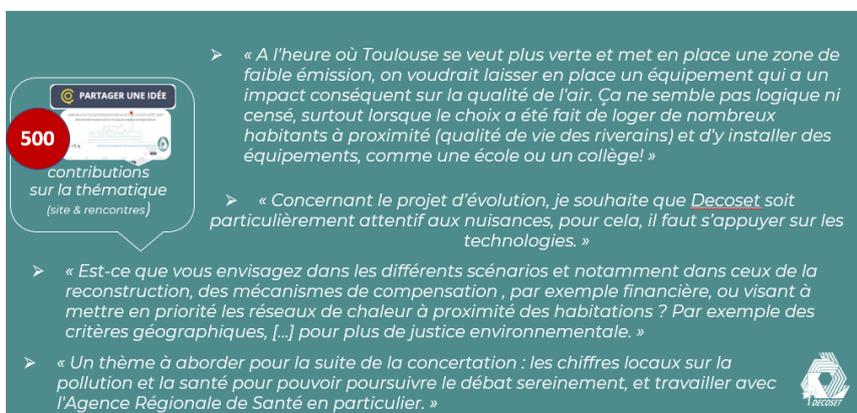
La troisième thématique, c'était la thématique du territoire desservi. Il y a deux questions qui ont été évoquées à la fois par les étudiants et par le panel citoyen : on a entendu que de nombreux participants se sont inquiétés du fait que les EPCI hors périmètre Decoset envoyaient les déchets à traiter dans notre unité de valorisation énergétique et qu'eux n'étaient pas incités à réduire leur production puisque les nuisances, ils ne les avaient pas chez eux alors que nous les avons chez nous. On a entendu aussi, au-delà de la question du territoire desservi, la crainte que le préfet pourrait à certains moments étendre le périmètre des zones de chalandise et que c'était un point d'inquiétude pour quelques participants sur l'accueil de déchets de territoires plus lointains.

On a aussi entendu le fait que la participation des syndicats mixtes comme Trigone pour le Gers ou le SMTD65 pouvait laisser penser que l'extension du territoire de chalandise était souhaitée par Decoset. Certains participants ont fait part de leur souhait que seuls les déchets venant de Decoset ou du département de la Haute-Garonne puissent être pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de valorisation énergétique. D'autres intervenants, entendus également, ont souhaité que seuls les déchets de Decoset soient pris en compte pour le dimensionnement de l'unité de valorisation énergétique. Un certain nombre de participants, et cela a été repris par les étudiants je crois, ont évoqué également la question de l'articulation avec le plan régional de déchets. Il a été noté, on a entendu, que la solidarité ne devait pas aller dans un seul sens. C'est-à-dire que nous sommes solidaires des territoires ruraux, mais peut-être que les territoires ruraux peuvent également être solidaires de la métropole. En tout cas, c'est ce qu'on a entendu.

Et on a entendu une inquiétude aussi sur l'impact que pouvait avoir le transport des déchets sur la qualité de l'air, et le conflit que pouvait avoir ce transport avec la mise en place de la ZFE. En ce qui concerne les nuisances et le risque pour la santé, on a entendu les questions que pouvait poser la présence d'une UVE en zone urbaine dense. On a entendu aussi les interrogations soulevées par le risque sanitaire qui pouvait être généré par les rejets. Les étudiants en ont parlé, le panel également, et donc, on a entendu la nécessité de réaliser des études scientifiques qui doivent permettre de lever ces doutes. On a entendu aussi la nécessité de disposer de données précises au niveau des rejets, mais également la nécessité d'avoir des analyses de sources différentes dont les résultats puissent être communiqués aux parties prenantes qu'on a listées tout à l'heure. On a entendu des questions sur les conditions de réalisation de ces analyses. Non seulement l'analyse de l'air, mais aussi l'analyse de l'eau, l'analyse du sol. Et la communication des résultats, on en a déjà parlé. On a entendu le lien entre le dimensionnement de l'équipement et les rejets. On a entendu la demande de communication sur les différentes autres nuisances : les odeurs, le trafic des poids lourds, les poussières, le bruit (aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation). Donc ce sont des points importants qu'on

a entendus. On a également entendu la nécessité d'associer la population au continuum de la concertation publique dans ces éléments qui concernent les analyses.

#### 4. LA LOCALISATION ET L'INTÉGRATION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT : NUISANCES, REJETS ET RISQUES POUR LA SANTÉ

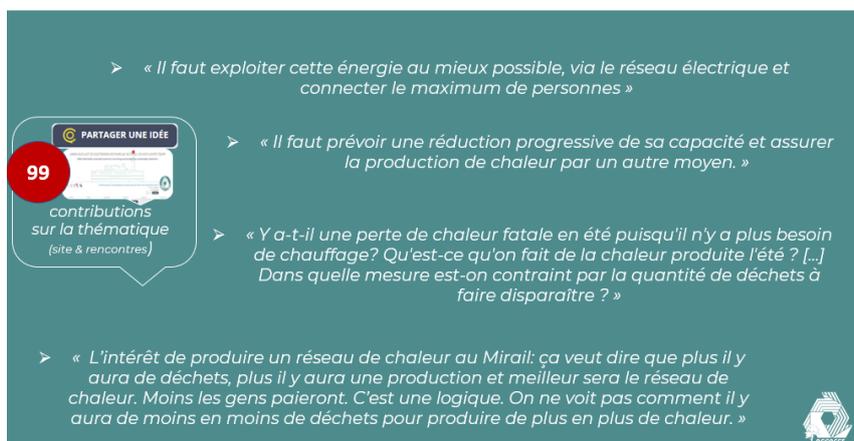


**500** contributions sur la thématique (site & rencontres)

- « A l'heure où Toulouse se veut plus verte et met en place une zone de faible émission, on voudrait laisser en place un équipement qui a un impact conséquent sur la qualité de l'air. Ça ne semble pas logique ni censé, surtout lorsque le choix a été fait de loger de nombreux habitants à proximité (qualité de vie des riverains) et d'y installer des équipements, comme une école ou un collège! »
- « Concernant le projet d'évolution, je souhaite que Decoset soit particulièrement attentif aux nuisances, pour cela, il faut s'appuyer sur les technologies. »
- « Est-ce que vous envisagez dans les différents scénarios et notamment dans ceux de la reconstruction, des mécanismes de compensation, par exemple financière, ou visant à mettre en priorité les réseaux de chaleur à proximité des habitations? Par exemple des critères géographiques, [...] pour plus de justice environnementale. »
- « Un thème à aborder pour la suite de la concertation : les chiffres locaux sur la pollution et la santé pour pouvoir poursuivre le débat sereinement, et travailler avec l'Agence Régionale de Santé en particulier. »

En ce qui concerne l'intégration du site, on a entendu que la localisation de l'unité de valorisation énergétique ailleurs que sur le site actuel avait été mise en avant par de nombreuses associations. Mais je pense qu'ils y reviendront tout à l'heure à la fois à Saint-Simon, mais aussi Lafourquette, en pointant la présence de nombreux équipements sportifs et d'équipements scolaires récents.

#### 5. ENERGIE ET RÉSEAU DE CHALEUR



**99** contributions sur la thématique (site & rencontres)

- « Il faut exploiter cette énergie au mieux possible, via le réseau électrique et connecter le maximum de personnes »
- « Il faut prévoir une réduction progressive de sa capacité et assurer la production de chaleur par un autre moyen. »
- « Y a-t-il une perte de chaleur fatale en été puisqu'il n'y a plus besoin de chauffage? Qu'est-ce qu'on fait de la chaleur produite l'été? [...] Dans quelle mesure est-on contraint par la quantité de déchets à faire disparaître? »
- « L'intérêt de produire un réseau de chaleur au Mirail: ça veut dire que plus il y aura de déchets, plus il y aura une production et meilleur sera le réseau de chaleur. Moins les gens paieront. C'est une logique. On ne voit pas comment il y aura de moins en moins de déchets pour produire de plus en plus de chaleur. »

On a aussi entendu la question de l'alimentation du réseau de chaleur: est-ce qu'un réseau de chaleur alimenté par la chaleur? Est-ce qu'on ne pourrait pas l'alimenter par d'autres pistes comme l'électricité? Ce qui permettrait de mettre l'UVE ailleurs. En tout cas, ce sont des éléments de réflexion qu'on a entendus. On a entendu la nécessité d'étudier sérieusement la localisation sur un autre site. La question a été posée sur les compensations que pouvaient avoir les riverains de cette localisation, de la compensation en termes de raccordement, ça a pu être évoqué par le panel ou par les étudiants. L'importance d'intégrer l'équipement dans son environnement urbain d'un point de vue architectural. La question de la hauteur de la cheminée a pu être évoquée aussi à un moment donné. Et puis la question des mâchefers et des poussières a pu être entendue, en tout cas.

Sur le réseau de chaleur, on a entendu que certains participants craignaient le fait qu'il y ait qu'un réseau de chaleur nous incite à dimensionner une usine plus importante que nécessaire. On a aussi entendu les différences entre les besoins de production de chaleur l'été et l'hiver, ces questions sont souvent revenues. La desserte ou l'absence de desserte

en réseau de chaleur par les habitants de Saint-Simon et Lafourguette a également été entendue au cours de ces différentes réunions.

La question de la distance entre le réseau de chaleur et l'équipement a également été évoquée à de nombreuses reprises. Ainsi que la question des responsabilités, parce que c'est administrativement complexe entre Decoset d'une part qui gère les déchets, Toulouse Métropole qui gère la chaleur et les délégataires de services publics. Donc tout ça nécessite d'être mieux explicité et mieux expliqué. Et puis, on a entendu aussi de la part des riverains de Bellefontaine la question du maintien du tarif avantageux de la chaleur.

## 6. MODÈLE ÉCONOMIQUE ET GESTION

68 contributions sur la thématique (site & rencontres)

- « Quel poids ont les dires de Véolia sur l'incinérateur ? Quel est son futur ? »
- « Est-ce que c'est envisageable pour une société d'avoir comme horizon une réduction de l'activité ? Alors que c'est bien ce que l'Etat propose avec la réduction et la sensibilisation. Comment ce rapport d'objectifs opposés se fait ? »
- « Déconnexion avec le réseau de chaleur, réduction drastique des capacités, infrastructure modulable et contrats avec exploitant facilitant la baisse de volume traité... »

En ce qui concerne le dernier point, on a entendu que plusieurs participants au cours de ces réunions avaient évoqué le financement de l'équipement et le lien entre le dimensionnement, le montant de l'investissement et le niveau de la fiscalité (de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères) sont également des éléments que l'on a entendus. On a aussi entendu des questions qui portaient sur le niveau de rentabilité de l'outil. Une inquiétude également sur la nécessité que Decoset devait maîtriser la gestion de ses délégataires de services publics. On a aussi entendu l'inquiétude que Decoset ne soit pas incité à réduire les déchets sur un plan économique. On a également entendu le fait que la puissance publique Decoset devait maîtriser l'action de ses délégataires de services publics.

Donc tout ce qu'on a entendu pendant ces huit semaines, presque neuf semaines, a été particulièrement riche. Et donc un grand merci à tous les citoyens, mais aussi à toutes les associations qui ont contribué et qui ont produit une matière très abondante qui va permettre de nourrir les prises de décisions non seulement dans le cadre de l'évolution de l'UVE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de long terme de Decoset.

Et au-delà des éléments qu'on a entendu qu'on a synthétisés tout au long de ces semaines. Quelques éléments ont d'ores et déjà été pris en considération :

- la question de la meilleure articulation entre Decoset et les EPCI adhérents pour la fixation des objectifs de réduction des déchets à la source et sur la réduction des déchets incinérables a été prise en compte dans le cadre de l'élaboration du schéma stratégique qui est actuellement en cours. Donc, c'est un élément qui a été mis en avant dans nos discussions. Ce schéma stratégique, qui sortira au début de l'année 2022, intégrera sans nul doute cette question qu'on a entendue au cours de ces semaines.
- La question des moyens consacrés à la prévention a également été entendue et sera également intégrée dans le schéma stratégique. L'extension des consignes de tri et les biodéchets sont d'ores et déjà pris en compte puisque l'extension des consignes de tri entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Et sur les biodéchets, des expérimentations

sont d'ores et déjà en cours et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ce sera mis en place avec les EPCI adhérents. En ce qui concerne l'extension des consignes de tri, on a d'ores et déjà des travaux qui sont en cours à la fois au centre de tri de Bessières et au centre de tri de Toulouse, et le nouveau centre de tri qui est en projet intégrera bien évidemment cette extension des consignes de tri.

- Je termine : pour le renforcement de la sensibilisation, des ateliers sont d'ores et déjà organisés à la déchetterie de Plaisance et dans chaque nouvelle déchetterie qu'on va créer, à Ribaute mais aussi à la déchetterie Nord, des lieux identiques seront créés et dédiés à la sensibilisation. On a un équipement hybride qui va être créé au Hall 9 à l'ancien Parc des Expositions qui sera à moitié dédié à la déchetterie et à moitié dédié au changement des comportements.
- La nécessité de mieux contrôler les délégataires a été intégrée puisque pour accompagner Decoset dans le contrôle de ces délégataires on a des missions d'assistance, et dans le cadre du renouvellement des délégations de service public on a une grosse mission d'assistance qui nous accompagne pour faire en sorte que le nouveau contrat qui sera écrit donne toute la main à Decoset pour contrôler ces délégataires.

Voilà, désolé d'avoir dérapé un petit peu. »

## TEMPS D'ECHANGE

**Denis GENETE (panel citoyen) :** « On a bien entendu que vous nous avez entendus. Ce soir, on a été assez soft dans les présentations qu'on a faites et on espère surtout qu'il y aura de l'action. On attend vraiment de l'action. En tout cas au niveau du panel, c'était rude au niveau des discussions donc on attend vraiment de l'action de votre part et pas juste d'être entendus. »

**Laurent GUYON (Decoset) :** « Pour rebondir sur ce que ce qu'on a dit tout à l'heure en introduction, c'est important de garder en tête les différents temps : Il y a le temps de la concertation, aujourd'hui on est le temps de la synthèse, et le temps de la synthèse permet à tout un chacun de rappeler quelles sont ses argumentations. Le temps de la synthèse nous permettait de faire la photographie de ce qu'on avait entendu. Une fois que le temps de la synthèse sera terminé, viendra le temps de la décision et le temps de la décision sera explicité dans un rapport final. Donc ce temps-là viendra. Et après la décision, viendra le temps de la poursuite de la concertation dans le continuum. Donc on s'inscrit dans ce processus qui est un processus organisé, et ce n'était pas le but de dire aujourd'hui voilà ce qu'on va faire. On fait la photographie de ce qu'on a entendu, et c'est très important de se mettre déjà d'accord sur la photographie parce que les décisions ne pourront être prises que si on est d'accord, y compris sur nos désaccords. »

**Un intervenant dans la salle :** « Bonsoir. J'habite à moins d'un kilomètre de l'incinérateur, je trie mes déchets, je prends soin de ma santé, je suis chauffé par le chauffage urbain. Vous indiquez qu'il fallait maîtriser l'activité des délégataires. Ça, c'est une vraie question qui à mon avis ne vient pas assez souvent. Veolia, il y a un rapport de la Cour régionale des comptes, que vous devez connaître les uns et les autres, publié en mars 2022, qui est sur le site de Decoset, qui dit ceci : Veolia fait payer des frais de siège excessifs et non justifiés, Veolia verse les trois quarts des résultats d'exploitation à ses actionnaires et Veolia ne fournit pas les documents réglementaires qu'elle devrait donner à Decoset. C'est exactement les termes du rapport de la Commission régionale des comptes. Donc je crois que dans la nouvelle usine qui va être créée, la question de la délégation de service public se pose : est-ce qu'effectivement on continue à confier ça à un privé qui fait des centaines de millions d'euros de profit sur mon chauffage, et le chauffage des gens ? Est-ce qu'effectivement les déchets doivent continuer à être source de profit ou que ça doit être un bien de la collectivité avec une autre délégation du service public à son juste prix ? En

*fait, on a tout un tas de questions qui à mon avis, ne sont pas suffisamment posées dans la période. »*

**Marion ROBERT (habitante de la cartoucherie) :** *«Je suis Marion Robert de l'écoquartier de la Cartoucherie. Il y a quelques habitants qui sont venus parce que même si on ne faisait pas partie du périmètre de la concertation, on fait partie des nouvelles zones de chauffage urbain, de raccordement. Et par ailleurs, comme il s'agit d'un écoquartier, moi je suis coprésidente d'un projet qui s'appelle CartouCirc, qui est un projet de Tiers-Lieux d'économie circulaire qu'on développe aujourd'hui en initiative citoyenne quasiment exclusivement. Alors la question que je voulais poser est : aujourd'hui on parle de prévention, il y a un projet sur l'île du Ramier mais qui est un projet unique, un petit projet de communication ; quand on est sur des quartiers très denses, les déchetteries sont loin et on est de gros producteurs de déchets. On a produit une étude sur le potentiel d'économie circulaire de l'écoquartier de la Cartoucherie, on parle d'innovation... Nous, ce qu'on propose aujourd'hui, c'est d'être à la source du traitement des déchets, de considérer qu'un carton peut avoir plusieurs vies avant même d'être traité dans le recyclage. Donc effectivement, moi je me joins à toutes les autres associations pour que ce fameux budget de 0,6% sur la prévention puisse être augmenté. Je pense qu'effectivement on n'est pas inquiets, quand on voit le volume de déchets, sur la capacité à continuer à nous chauffer, même si en tant qu'écoquartier, on souhaite être exemplaires sur cette diminution des déchets et on est prêts. Je pense qu'en termes d'innovation c'est aussi intéressant. Il existe des tas de partenariats publics privés, vous êtes dans un syndicat de déchets. Il y a aussi des sociétés d'économie mixte et aujourd'hui il y a des systèmes très intéressants qui s'appellent les SCIC, les sociétés coopératives d'intérêt collectif, et je trouve que les déchets sont des sujets sur lesquels on pourrait ainsi développer des partenariats public-ESS de manière à avoir une gestion commune, coopérative et citoyenne des déchets. Et je pense que tout le monde en sortirait grandi. Si vous voulez, regardez cette étude, allez sur le site de CartouCirc et vous pouvez. On l'avait envoyé à certains partenaires et elle a été financée gratuitement. C'était une mission de conseil gratuit.»*

**Un intervenant dans la salle :** *«J'étais intéressé par le fait que vous avez parlé d'une meilleure articulation entre les EPCI de collecte et Decoset en charge du traitement, ce qui m'interroge par rapport notamment à la réduction des déchets, notamment des OMR. Si on étudie un peu les résultats des différents EPCI, on s'aperçoit que certains sont plus vertueux que d'autres. Notamment en s'appuyant sur la redevance incitative, si on compare les tonnages, le nombre de kilos par habitant d'OMR entre le Sicoval et Toulouse Métropole, il y a une différence quand même particulièrement importante. Donc je voulais savoir ce que vous entendez par le "schéma stratégique" que vous allez mettre en place à partir de 2022 pour permettre justement d'inciter les autres collectivités, les autres EPCI, à s'engager vers un modèle beaucoup plus vertueux qu'actuellement. »*

**Laurent GUYON (Decoset) :** *«Je vais d'abord répondre à Madame [Robert] pour effectivement vous dire que déjà ce rapport, vous pouvez le déposer sur le site de la concertation dans les ressources, ça pourrait intéresser tout le monde. Deuxièmement, vous précisez que bien évidemment, vous êtes dans le périmètre de la concertation, puisque la concertation elle touche non seulement le périmètre de Decoset, mais on avait aussi informé au-delà pour que tous les citoyens qui étaient intéressés puissent participer, donc bien évidemment à la Cartoucherie plus qu'ailleurs vous êtes aussi intéressés par le périmètre de la concertation. On travaille sur l'économie circulaire et on a dans nos services une personne qui est dédiée à l'économie circulaire que vous connaissez peut être, David Lambert qui est avec nous à distance et qui est à votre disposition pour mettre en œuvre des partenariats.»*

Sur l'aspect schéma stratégique ou aspect délégation de service public : la délégation de service public est un mode de gestion et il y a plusieurs possibilités pour gérer un équipement ou pour gérer un service public. On peut gérer un service public en régie avec les agents de la collectivité, et puis on peut gérer un service public en passant des marchés publics. Un marché public, c'est sur une durée courte quatre ans, maximum six ans. Et il y a la délégation de service public. On va s'appuyer sur un partenaire privé, mais sur une durée plutôt longue. Et dans ces matières-là ce qu'il faut regarder c'est quel est l'intérêt ? Quel est le bilan coûts/avantages ? Dans chacune des solutions, il y a des avantages et puis il y a des inconvénients donc il faut les mesurer. Ça, c'est un choix politique. En revanche, ce qui est sûr, c'est que dans O agglomération en France, une unité de valorisation énergétique, qui est un outil industriel, n'est gérée en régie, mais avec du personnel d'une collectivité. Jamais. Ça n'existe pas parce que c'est un outil industriel et que dans les agents publics fonctionnaires, dont je fais partie, il n'y a pas de compétences de gestion d'équipement industriel. Donc il faut aller s'appuyer sur les compétences là où elles sont. En revanche, là où vous avez raison, et peut être qu'il y en a à distance, ou dans la salle, le délégataire doit savoir qu'on mettra demain plus qu'hier tous les moyens en œuvre pour contrôler, blinder les contrats et vérifier que ce qu'il y a dans les contrats est effectivement appliqué. Voilà, ils le savent et ce sera encore plus vrai demain. On a également entendu les retours de la cour régionale des comptes et on a d'ores et déjà pris des mesures.

Le troisième élément était sur le schéma stratégique. Il a pour objectif de nous donner un guide sur les dix ou quinze prochaines années, une feuille de route où l'on essaie de se poser les bonnes questions. Et dans les bonnes questions, il y a comment on fixe les objectifs ? Est-ce que Decoset reçoit les tonnages qui sont donnés par les EPCI et traite tout ce qu'on lui envoie ? Ou, est-ce qu'on est dans de la co-construction des objectifs : Decoset et les EPCI construisent les objectifs ? Si on co-construit des objectifs communs, est-ce que les objectifs sont impératifs ou pas ? Si les objectifs sont impératifs, est-ce que c'est une simple obligation morale ou est-ce que derrière il y a une obligation financière, c'est-à-dire un système de bonus-malus ? Tout ça, on est en train de le travailler aujourd'hui de façon à ce que l'articulation entre Decoset et les EPCI soit plus performante demain qu'aujourd'hui. L'idée derrière tout ça c'est effectivement d'arriver à des accords, une organisation qui permette d'engager, qui permette que les EPCI lorsqu'ils annoncent un chiffre, ils s'engagent et y mettent les moyens pour atteindre l'objectif.

Ensuite, sur l'idée que dans le paysage, il y en a qui sont vertueux, il y en a qui ne sont pas vertueux : en fait, il faut tout intégrer et il faut intégrer aussi le fait que les caractéristiques sociologiques des territoires ne sont pas les mêmes. Et peut-être qu'en fait, quand on regarde le territoire de Decoset, il y a trois catégories : un monde extrêmement urbain, un monde périurbain (à la fois urbain et rural) et il y a un monde qui est exclusivement rural. Et la question qui se pose est : compte tenu des caractéristiques des territoires, est-ce que les objectifs, les efforts, qu'on va demander à tous, aux collectivités qui doivent être exemplaires, aux entreprises, et aux usagers citoyens, est-ce que ces efforts peuvent être les mêmes ? Si j'habite dans un petit village, dans une maison individuelle, probablement que pour moi c'est plus facile de faire le tri des biodéchets. Probablement que pour moi c'est plus facile de trier que si j'habite dans une barre au Mirail. Probablement, je n'en sais rien, mais peut-être qu'il faut qu'on fixe des objectifs qui soient différents selon la nature des territoires. Mais en tout cas, les objectifs qui seront fixés devront être peut-être engageant. Mais ça, c'est les élus qui le décideront au moment de l'élaboration du schéma stratégique.»

**Un intervenant dans la salle :** « Alors, précédemment vous avez dit que vous faisiez une délégation publique parce que vous ne pouviez pas engager des fonctionnaires parce qu'ils n'avaient pas d'expertise chez les fonctionnaires, mais concrètement, qu'est-ce qui empêche la municipalité ou Decoset d'engager des personnes qui ont cette expertise-là,

et de les engager en tant que fonctionnaire ? Parce que vous dites que justement, vu que c'est de l'industrie, ce n'est pas possible et ça se fait que dans le privé, mais si on regarde EDF, techniquement c'est de l'industrie énergétique et en grande partie ce sont des personnes qui sont fonctionnaires qui travaillent chez EDF.»

**Laurent GUYON (Decoset) :** «Alors c'est un débat qui peut nous mener loin. Ils étaient fonctionnaires, ils ne sont plus fonctionnaires. Deuxièmement, il n'y a pas seulement le statut des agents qui compte, il y a la capacité à faire... Vous me mettez dans une situation difficile : jamais dans mon quotidien je ne suis en train de défendre le délégataire. Je suis plutôt en train de leur chercher des poux ! Donc vous me mettez dans une situation délicate, mais je vais me faire l'avocat du diable : il n'y a pas seulement le statut des agents qui compte, il y a la recherche-développement. Si moi je suis Decoset et si je gère l'usine, j'en gère qu'une seule. Alors que si je suis un grand groupe, je gère 50 usines en France et j'en gère 150 partout ailleurs dans le monde. Donc les bonnes pratiques et les innovations en recherche et développement, je peux les mutualiser. Alors que moi, si je cherche une expérimentation ici, je vais la payer que pour moi. Si je suis un grand groupe, je vais la répartir sur plusieurs éléments. Donc il n'y a pas que ça, c'est extrêmement compliqué. En revanche, ce qui est sûr, et je le réaffirme une autre fois, quand une puissance publique délègue un service public, il doit se donner les moyens de le contrôler au quotidien. J'espère que le message est passé pour nos amis qui sont peut-être dans la salle ou à distance.»

**Une intervenante dans la salle :** « Je suis étonnée qu'il n'y ait pas une seule fois mention de l'usine de Bessières alors qu'il me semble qu'on a déjà parlé de l'usine de Bessières dans les réunions. Je suis allée à toutes les réunions et j'ai entendu parler de Bessières. Bessières a disparu, vous dites que Decoset gère une usine, mais non Decoset gère deux usines et tout à coup Bessières disparaît. On ne sait pas du tout... Je suis très étonnée parce que c'était mentionné quand même dans les discussions. »

**Laurent GUYON (Decoset) :** «Alors, plusieurs éléments : premièrement, c'était mentionné dans les discussions. Deuxièmement, c'était mentionné dans le dossier de concertation que vous avez sous les yeux. Troisièmement, ça a été évoqué effectivement à plusieurs reprises dans les différentes réunions publiques ou ateliers. Il n'y a aucun souci. Donc, pour qu'il y ait un niveau d'information identique pour tout le monde, Decoset gère bien deux unités de valorisation énergétique : une à Toulouse, qui fait 330 000 tonnes de capacité juridique et qui produit essentiellement de la chaleur et de façon résiduelle de l'électricité. Et Bessières, une unité de valorisation énergétique, qui fait 197 000 tonnes, qui produit essentiellement de l'électricité et de façon résiduelle de la chaleur pour des serres de tomates. Mais il y a strictement zéro problème là-dessus. C'est juste que les questions qui m'ont été posées jusqu'à maintenant ne se prêtaient pas à évoquer Bessières. Mais si vous souhaitez qu'on rentre dans le détail, je suis à votre disposition.»

**Thierry BARBERO (habitant de Saint Simon) :** «Thierry Barbero, habitant de Saint-Simon. Je vais reposer une question que j'ai posée à Muret et madame la garante avait demandé expressément qu'un jour j'aie une réponse, donc je la repose. Comme l'a dit tout à l'heure quelqu'un sur les sous, c'est-à-dire qu'il existe des contrats entre le délégataire et a priori la métropole avec sûrement de gros chiffres dedans. Il y a des choses dedans qu'il faut m'expliquer : ce qu'on appelle le "vide de four", parce que j'ai vu ça et ça m'a un peu interpellé. Ces contrats, je n'ai pas réussi à les trouver et je n'ai toujours pas compris qui paye quoi, qui gagne quoi, qui fait quoi ? Je suis tombé récemment sur un petit document qui me dit que finalement Decoset verse une redevance de 5 millions d'euros pour occupation du domaine public à la métropole. Alors là aussi, je croyais avoir un peu compris comment se passaient les flux entre Decoset, la métropole, Eneriance, SETMI, Dalkia et les autres... J'avoue que là je suis totalement largué, donc est-ce qu'on pourrait enfin savoir un peu comment sont gérés nos déchets qui sont la matière première de cette

chaleur puisqu'à la sortie ce n'est pas revendu au même prix. Parce qu'on a parlé effectivement d'un tarif "social", c'est-à-dire qu'il y a des gens au Mirail qui ont du mégawattheure à 49€ je crois, à la Cartoucherie ça doit être un autre tarif, à Montaudran c'est encore un autre tarif à 66€, moi je n'y comprends plus rien du tout. Alors si vous pouviez nous éclairer et m'expliquer ce que ça veut dire le "vide de four" et qui touche les sous du "vide de four" et si on doit donner des sous à l'exploitant.»

**Laurent GUYON (Decoset) :** « Premièrement, c'est très important ce que vous dites, parce qu'effectivement c'est très complexe. C'est dans les éléments qu'on avait retenus. Decoset lance une délégation de service public et met en concurrence plusieurs opérateurs. Ses opérateurs, en fonction des obligations qu'on leur donne, nous disent : toi, ta tonne, ça te coûtera tant. Et on dit à l'opérateur : nous sur la capacité, on va envoyer X milliers de tonnes. Et toi exploitant tu vas prendre le risque de commercialiser X milliers de tonnes. C'est ce qu'on appelle le vide de four. Donc, le vide de four c'est ce qu'on ne consomme pas pour nos déchets à nous. Donc on va dire, sur la capacité de l'usine, il y a les tonnes qui viennent de chez nous et il y a les tonnes d'ailleurs que tu peux valoriser. En fonction de l'espoir de valorisation que tu fais, tu nous factures combien la tonne ? Donc ça, c'est dans le contrat. Nous, on paye dans le contrat le prix de la tonne et le délégataire cherche des clients. S'il trouve des clients, c'est tant mieux pour lui, s'il ne trouve pas le client c'est lui qui boit la tasse. C'est ça le la délégation de service public, c'est aux risques et périls. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément : le délégataire utilise un de nos équipements, donc le délégataire nous paye deux choses : une redevance d'occupation du domaine public, il nous loue l'usine parce que l'usine nous appartient. Le délégataire nous paye un loyer, ça s'appelle une redevance d'occupation du domaine public. C'est le délégataire qui nous la verse à nous. Et puis, lorsque le délégataire arrive à trouver des clients, nous on est intéressé au résultat. C'est ce qu'on appelle la redevance vide de four puisque si le délégataire trouve des clients, il nous reverse une partie à nous. Donc ce que paye le citoyen lorsqu'il paye la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce que Decoset facture aux EPCI, c'est le montant de ce que lui coûte la tonne incinérée moins le montant de ce que lui rapportent les recettes. Donc nous on a un delta et ce delta on le facture à l'EPCI. Les EPCI payent la collecte, c'est leurs agents qui collectent, et les EPCI nous payent à nous l'incinération. La somme des deux, ça fait le montant qu'ils doivent financer. Et les EPCI se financent en allant chercher l'argent sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ça, c'est la partie déchets.

Ensuite, dans le cadre d'une économie circulaire, on vend la chaleur. Donc la chaleur, elle est remise à Toulouse Métropole et Toulouse Métropole vend la chaleur au délégataire. Et il y a plusieurs délégations de service public. Il y en a eu une pour le Mirail, une pour Montaudran et une probablement pour la Cartoucherie. Ce sont trois délégataires de service public différents ; c'est trois contrats différents. Et comme ces trois contrats différents, il y a trois tarifs différents qui sont dans les contrats. Je ne crois pas qu'il y a une question de tarif social. Mais, encore une fois, c'était une question qui aurait pu être évoquée à l'atelier consacré aux réseaux de chaleur parce que moi je suis en limite de mes compétences depuis un petit moment sur cette question-là. Mais c'est dommage parce que la réunion de Muret est intervenue avant la réunion consacrée à l'atelier de réseaux de chaleur et à l'atelier réseau de chaleur, vous aviez toutes les compétences autour de la table.»

**Dominique GILBON (les amis de la Terre Midi-Pyrénées) :** « Dominique Gilbon, des amis de la Terre Midi-Pyrénées. Voilà, juste une question de détail peut-être, mais quand même, ça nous a interpellés : la différence qu'il y a entre la zone de chalandise et le code des marchés publics. C'est-à-dire que sur l'ancien plan départemental, on s'est un peu trompés sur cette différence. En gros, le code des marchés publics donne l'obligation au

gestionnaire d'avoir des clients au maximum pour rentabiliser son installation indépendamment de la zone de chalandise qui pouvait être définie par la préfecture.»

**Laurent GUYON (Decoset) :** «Ce sont trois choses différentes. Nous, on passe une délégation de service public. Dans la délégation de service public, on choisit un gestionnaire, un délégataire, et on lui amène nos tonnes, et le délégataire, il prend les tonnes qu'on lui amène. Ensuite, le délégataire, il a un vide de four et il doit chercher des clients pour le vide de four. Il ne peut aller chercher des clients qu'à l'intérieur de la zone de chalandise, et là, la zone de chalandise est limitée par un arrêté préfectoral, et de mémoire, elle est limitée à 100 kilomètres. Le délégataire ne peut aller chercher des déchets que dans cette limite-là. Et il ne va chercher des déchets dans les collectivités que si les collectivités passent des marchés publics avec le délégataire, c'est-à-dire que la collectivité du Muretain par exemple, elle passe un marché public, plusieurs délégataires répondent et lui proposent un prix, et le Muretain, dans le cadre du respect du code de la commande publique, est obligé de choisir l'entreprise qui lui propose le meilleur prix. Mais une entreprise qui est à Dunkerque, qui lancerait un marché public, nos unités de valorisation énergétique ici ne pourraient pas répondre parce qu'on est hors du périmètre de chalandise de l'autorisation préfectorale.»

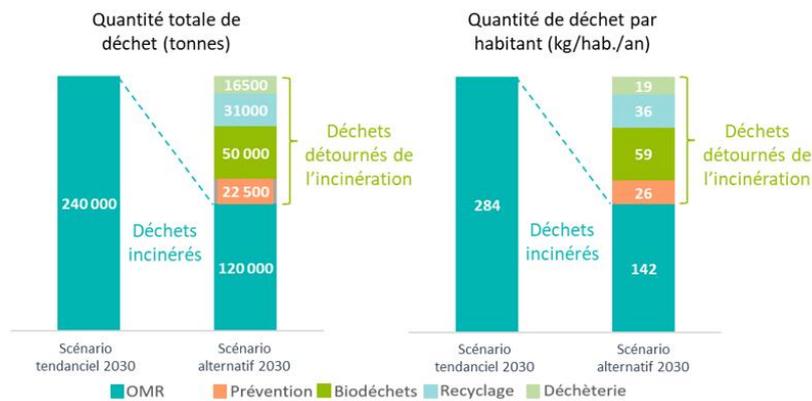
#### **TEMPS 4 – SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION – ASSOCIATION GÉNÉRALISTE ET DE QUARTIERS**

L'animateur présente ce nouveau temps. Il présente et **invite les représentants des associations et donne la parole à Monsieur Guilpain.**

**Thomas GUILPAIN (Zero waste) :** « Bonsoir à tous. Je suis content de voir que la salle est presque pleine parce que ça n'a pas été le cas jusqu'à présent. Je voulais déjà revenir sur ce point-là parce que, selon nous, il y a quand même eu un manque de publicité autour de cette concertation. Notamment de la part des EPCI, et au premier rang Toulouse Métropole qui n'a pas du tout communiqué sur le sujet alors que c'était normalement prévu comme ça. Dans le dossier de concertation, il était prévu que la concertation soit inscrite sur le site de Toulouse Métropole parmi les autres concertations en cours. Ça n'a pas été le cas et c'est assez dommage selon moi.

Par rapport à la concertation en elle-même : nous, au sein de Zero Waste Toulouse, notre concept de base c'est évidemment la réduction des déchets. Donc, nous ne nous sommes pas vraiment inscrits dans le cadre de la concertation telle qu'elle était présentée, dans laquelle le sujet devait porter sur les trois solutions envisagées pour le projet d'évolution de l'incinérateur. Mais, nous avons essayé de faire en sorte que le débat soit recentré sur ce qui pour nous est essentiel : le sujet de la réduction des déchets et donc la capacité future de l'incinérateur. C'est pour ça qu'on a travaillé sur un scénario alternatif que vous avez peut-être vu dans un rapport qu'on a mis sur notre site et dans lequel on décrit différents axes d'action qui pourraient être mis en place afin de réduire massivement la production de déchets. C'est donc à travers la prévention des déchets, agir sur les biodéchets, sur les déchets recyclables et également mettre en place une tarification incitative qui permettrait justement de développer au maximum tous ces axes d'action. Nous, à travers tous les exemples qu'on peut montrer dans le rapport et sur lesquels on s'est appuyé, avec des exemples français et internationaux, on considère qu'il serait possible de diviser par deux la production de déchets de l'agglomération toulousaine d'ici 2030. C'est vraiment une diminution massive et assez rapide de la production de déchets, mais on considère que c'est possible d'y arriver.

## Objectif -50% en 2030

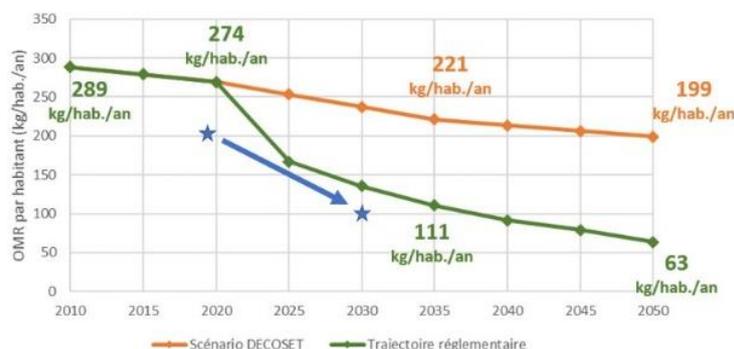


Donc quelques chiffres : si on considère qu'il y aura 240 000 tonnes de déchets qui seront produits en 2030, selon nous, il est possible d'arriver à diviser ça par deux en agissant sur les différents axes que j'ai décrits. Nous avons visé un objectif de moins de 50%, le but de notre rapport était de montrer que c'est possible d'y arriver à travers ses différents exemples. Mais, c'est possible de faire moins et c'est aussi possible de faire plus. C'est là-dessus qu'on veut insister, montrer que ça reste une question de volonté, d'ambition qu'on se donne, et donc de moyens qu'on met en place pour y arriver. Et donc, selon nous, c'est possible d'arriver à ça si vraiment on s'en donne les moyens. C'est une question principalement de moyens financiers. D'habitude, effectivement c'est compliqué de faire entendre ce message parce qu'on va arriver en disant : il va falloir mettre des millions sur la table. Là, ce qui est intéressant en ce moment c'est de se rendre compte que l'autre projet coûte lui aussi extrêmement cher. On parle de 350 millions d'euros à mettre pour renouveler l'incinérateur et ça pour rester en quantité de déchets quasiment constante. Donc nous, on dit effectivement : si vous mettez de l'argent sur la table, et on parle de dizaines de millions d'euros, on pense que c'est possible d'arriver à faire ça. Alors, on ne l'a pas chiffré, mais ça coûtera certainement de l'ordre de ces montants-là. Mais là, l'avantage, c'est que ça va vous permettre de faire des économies plus tard. Parce que, si on ne fait rien maintenant, on continuera à payer des sommes importantes pour traiter quasiment toujours la même quantité de déchets à l'avenir.

## Projet de DECOSET



### Trajectoire de réduction des déchets à horizon 2050



Ce qui est important aussi, ce que notre scénario permet de faire, c'est aussi de respecter les obligations réglementaires qui s'imposent à Decoset et Toulouse Métropole en termes de réduction des déchets, et en termes de valorisation des déchets. Il y a des obligations assez drastiques qui existent dans la loi et qui ne sont pas respectées actuellement. C'est dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui explique que Decoset ne respecte pas ces obligations réglementaires en termes de réduction et de valorisation des déchets. Du coup, ce qu'on a fait, c'est la mesure sur la courbe que vous voyez en vert : la trajectoire de réduction des déchets qui sont incinérés. Si vous regardez : pour chaque habitant du territoire, il y a 274 kilos de déchets par habitant qui sont incinérés chaque année en 2020. Et Decoset, dans le cadre de son projet, a réfléchi sur un scénario prospectif d'évolution de cette quantité de déchets. Donc, comme on peut voir, c'est la courbe orange, cette trajectoire est la poursuite de la trajectoire de réduction des années précédentes qui était jugée déjà insuffisante jusqu'à présent. Donc, on poursuit cette trajectoire qui est insuffisante et on a abouti à un objectif de 200 kilos par habitant en 2050. Alors que ce qui est en vert est la trajectoire réglementaire : c'est celle qui devrait être mise en place si on respectait la loi, ce qui n'est pas le cas actuellement. Effectivement, on voit que ça n'a pas du tout le même impact. Il y a une évolution drastique, une baisse drastique qui est nécessaire d'ici 2025 pour rattraper le retard qui a été pris sur les années précédentes. Du coup, on voit que si on applique les objectifs qui sont vraiment importants, ça nous oblige à arriver à une division par deux de la quantité de déchets produite en 2035 et quasiment à une division par trois en 2050 par rapport à ce que Decoset a prévu dans son scénario. Et ça, pour nous, ça montre bien que le scénario actuel n'est pas acceptable en l'état parce que ça ne permet pas de respecter la loi, ce n'est pas compatible avec les obligations réglementaires.

Pourtant, il y a des collectivités qui y arrivent : la première étoile en bleu ici, c'est la position de Rennes et de Grenoble en 2019. C'est-à-dire qu'un habitant de Rennes, ou de Grenoble, produisait en 2019 environ 200 kilos de déchets par habitant et par an. Et c'est ce que Decoset vise dans le meilleur des cas en 2050, si on suit son trajet, sa trajectoire ambitieuse de réduction des déchets, il y a un gap de 31 ans entre les deux. Donc ça veut dire que l'on a plus 30 ans de retard sur Grenoble ou Rennes. Et à Grenoble, ils ne se sont pas arrêtés là, ils sont au deuxième point. Ils ont constaté qu'ils ne respectaient pas la loi en termes de valorisation des déchets en 2019 et ils ont décidé de mettre en place un schéma directeur des déchets avec un budget de 240 millions d'euros dans l'objectif d'arriver à atteindre ces objectifs et donc de diviser par deux leur production de déchets en 2030. On voit donc que le scénario qu'on montre, le scénario réglementaire, est tout à fait possible à réaliser. Il y en a qui vont y arriver, il y en a même qui risquent d'aller encore plus loin que ce que nous on propose. »

**Philippe LEBAILLY (La Ligue des droits de l'Homme) :** « C'est rare que la Ligue des droits de l'homme intervienne dans des questions, dans des projets, sur les questions à impact environnemental. Mais lors de notre dernier congrès du mois de juin, on a voté une délibération intitulée "Environnement, écologie et droit" et une part importante qui motive cette délibération, c'est l'importance de regarder la dimension démocratique dans les processus de décision sur des projets qui ont un impact environnemental, et en particulier la place et le rôle accordés à la population. Constatant que dans une majorité des démarches de concertation et des enquêtes publiques, les habitants, les citoyens, les populations sont complètement mis à l'écart et leurs contributions sont très peu prises en place.

Le groupe de travail étudiant disait tout à l'heure que c'était une consultation et pas une concertation. Ce constat-là est important. Ils ont conclu sur l'importance d'une poursuite avec un dispositif indépendant et une démarche de co-construction. Ce qui nous a amenés, avec deux autres associations, à écrire et à demander à la présidente de la Commission nationale du débat public d'annuler ou de suspendre la concertation en

*cours, c'est le constat d'un déficit démocratique important, flagrant, dans la conduite de la concertation jusqu'à ce soir. Déficit démocratique dans la mesure, et Zero Waste vient de le présenter, où le choix proposé des trois scénarios correspond à la même hypothèse qui est la poursuite d'un incinérateur sur le même volume de production de déchets. Donc le choix est biaisé vu qu'il n'y a pas de choix, et notamment, il y aurait pu y avoir un scénario, ou la présentation d'un scénario alternatif, entre autres fondé sur les éléments du rapport de Zero Waste. Déficit démocratique parce que, là encore une fois, ça a été dit tout à l'heure par Zero Waste, le projet ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire de la loi sur la réduction des déchets et l'économie circulaire. Donc nous, les habitants ont été invités à se positionner sur un projet qui ne s'inscrit pas dans le cadre de la loi. Ce qui veut dire que les 1759 avis qui ont pu être donnés, ils ont été donnés sans savoir que les personnes ont donné un avis sur un projet qui ne respecte pas le cadre réglementaire. C'est donc aussi un déficit démocratique aussi de notre point de vue.*

*Enfin, un déficit démocratique au niveau de la communication vers la population autour du projet. Ça a été dit tout à l'heure sur le nombre de participants, en particulier dans les ateliers. Les débats mobiles, s'ils ont pu toucher plus de personnes, ce n'est pas dans un contexte qui permet réellement de s'approprier un dossier aussi complexe. Et on voit avec l'ensemble des points identifiés par le directeur général de Decoset que la question est extrêmement complexe et on peut considérer, à part le panel de citoyens et le groupe d'étudiants donc à peine une trentaine de personnes, que peu ont été en mesure de produire un avis éclairé. À partir de ce résultat-là, on considère que si la réunion de synthèse d'aujourd'hui marque la fin de la concertation, on en restera sur le constat d'un déficit démocratique. Par contre, si la réunion de ce soir marquait le début de la concertation vers les habitants avec l'apport du travail des étudiants, du panel citoyen, des contributions des associations, là nous aurions affaire à une concertation démocratique.*

*Et est-ce que c'est ce qu'il faut entendre de la réponse de la présidente de la CNDP qui dit que si Decoset maintient son projet tel quel ou modifié, la concertation doit se poursuivre avant l'enquête publique dessus. Est-ce que cela veut dire qu'il y aura une poursuite de la concertation ? Et dans ces cas-là, est-ce que la poursuite de la concertation se fera sur de nouvelles bases et dans une manière de co-construction telle que nous invitaient les étudiants et le panel citoyen ? »*

**Dominique GILBON (Les Amis de la terre) :** *« Il reste peu de temps. Mais je voulais quand même vous dire qu'effectivement, je n'allais pas raconter toute l'histoire de l'implication des Amis de la Terre dans l'histoire des déchets sur le secteur, et sur la région, depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas été seulement des lanceurs d'alerte et des poils à gratter pour les institutions. On a effectivement travaillé d'une manière constructive, entre autres avec le Sicoval, puisqu'effectivement c'est un peu dommage, on ne peut pas projeter le vœu des élus du Sicoval qui se sont rapprochés de la proposition de zéro Waste sur cette avance vers un respect de la loi, une loi qui n'est pas contraignante, et là il faudra que les Amis de la Terre France puissent de nouveau peser pour faire en sorte que quand on a une loi et qu'on fixe des objectifs, on prévoit aussi une sorte de contrainte pour obliger les gens à respecter cette loi. Et si on n'a pas ce respect de la loi, les citoyens n'y comprennent plus rien et se désengagent par rapport à des efforts qu'on leur demande et qu'on va leur demander de plus en plus fort, aujourd'hui, on le voit, je dirais d'une manière tout à fait constructive.*

*Alors pour nous, au niveau de la concertation, on regrette que dans certains cas les commissions consultatives des services publics locaux, où on participe, ne soient pas suffisamment avancées. La prochaine, c'est dans trois, quatre jours, on a des dossiers, mais très courtement, et on ne peut pas en parler avec notre association pour discuter vraiment de ce que pensent les citoyens de la proposition de discussion qu'on a. Donc on est un peu dans l'observation d'une obligation légale de faire des concertations ou des*

consultations, mais on n'a pas le temps véritable pour les mener à bien. Et jusqu'à présent, moi personnellement, j'ai refusé la dernière fois de participer à la dernière commission consultative parce qu'on n'avait pas de document et que si on y va sans document ce n'est pas nécessaire. Moi, mon avis à moi n'est pas important, c'est l'avis de mon association et des citoyens que je peux représenter à ce moment-là.

Ce sont donc tous ces éléments-là qui nous posent problème, alors qu'effectivement il y a quand même un effort qu'il faut souligner quand les incinérateurs, surtout celui de Bessières, ont été projetés, il n'y a pas eu de consultation de ce type-là, je dirais. Donc, on a été un peu mis devant le fait accompli. On a fait un coup de force à un moment donné au Syndicat mixte pour l'environnement de la Haute-Garonne, et on a fait arrêter l'assemblée générale de ce conseil parce qu'effectivement il n'y avait pas de consultation des citoyens. Donc, je dirais qu'on est peut-être effectivement dans une bonne pente au niveau du fonctionnement démocratique pour ce qu'on appelle la démocratie participative, mais là on n'est pas encore complètement satisfaits.»

**Alain BOUBEE (association des habitants de Lafourquette) :** « Bonsoir, je représente effectivement les habitants de Lafourquette, donc vous êtes dans ce quartier, bienvenue, probablement que vous ne le connaissiez pas avant que la concertation soit lancée. Alors sur la concertation elle-même. Ce que je dois préciser, c'est que nous, on se réjouit malgré tout qu'elle ait eu lieu parce qu'il y a quelques années, en 2019, tout simplement, on avait un projet qui était présenté par Decoset puisqu'on fait partie du comité de suivi qui consistait à simplement rénover l'usine sans envisager la reconstruction. Et donc nous avons pris position, notamment dans une collaboration avec Saint-Simon Environnement, pour essayer de pousser, pour qu'il y ait effectivement un projet plus ambitieux qui remette à plat l'avenir de cette usine. Puisque vous êtes dans le quartier de Lafourquette, vous êtes aussi dans le quartier où se situe l'usine, à la croisée entre les quartiers Saint-Simon, le Mirail et Lafourquette. Donc l'usine nous ça fait 53 ans aujourd'hui qu'on l'a dans notre quartier. Ça fait 53 ans que notre association est née et qu'elle est née pour partie pour lutter contre l'évolution de cet incinérateur et les nuisances qu'il générerait. C'est vrai que depuis cette période-là, et encore jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à la concertation, mais ça n'intéressait pas grand monde ce qui se passait dans notre quartier. Après tout, la cheminée de l'usine, c'était le poteau indicateur, on pouvait dire : "tiens Lafourquette, c'est là où il y a la belle cheminée rouge et blanche et le panache de fumée." Donc c'est vrai qu'on se réjouit malgré tout que cette concertation ait eu lieu et on en a profité effectivement pour organiser plusieurs réunions publiques avec les habitants de ce quartier pour qu'ils puissent prendre position. Et donc mon intervention s'appuie avant tout sur des décisions, des positions, communes que nous avons prises en réunion et qui nous permettent de répondre aux questions qui ont été posées par la concertation et en premier lieu les questions concernant l'avenir de l'usine. Cette contribution que nous avons déposée sur le site et envoyée à un certain nombre d'élus sera disponible à partir de ce soir sur notre site Lafourquette.fr, vous pourrez la consulter. Sur l'usine, la question était de savoir au départ si parmi les scénarios présentés, on nous demandait si elle pouvait être rénovée. Là, on a une opposition unanime de la part des habitants sur la rénovation, puisque la rénovation, ça signifie garder dans ce quartier une usine qui est l'équivalent de l'usine qui était à Ivry, c'est-à-dire construite à la fin des années 1960 et qui avait été déclarée obsolète au début des années 2000. Vous voyez qu'elle a 50 ans et qu'il y a déjà un certain nombre d'années qu'elle aurait dû être déclarée obsolète, or elle existe toujours et c'est une verrue dans notre quartier. Deuxième hypothèse, c'est la reconstruction. Mais quand on regarde effectivement le corollaire de cette reconstruction, c'est-à-dire les scénarios qu'on a présentés tout à l'heure sur l'élargissement potentiel du périmètre de collecte des déchets, ou bien les simulations qu'on a vues sur le maintien d'une quantité de déchets équivalente à 300 000 tonnes, pour les habitants de Lafourquette, il n'est pas question que l'usine soit reconstruite ici, dans les

conditions qui sont exposées dans le dossier présenté par Decoset. Là aussi, une position adoptée par tous et que nous tenons à défendre et à soutenir auprès de Decoset. On s'est étonné effectivement de ne pas avoir suffisamment étudié les autres sites, puisque les autres sites, dont on a vu les critères d'élimination, au bout du compte sur les 21 terrains envisagés il n'y en a aucun qui soit acceptable sachant qu'il y a quand même un point qui a été retenu dans les critères de choix, c'est que l'emplacement d'une usine dans une zone urbanisée n'était pas un critère rédhibitoire. Étonnamment, on peut facilement construire une nouvelle usine à proximité des habitations. Donc ça, c'est un point qui nous pose souci. D'autant que l'usine, si elle a été construite il y a 53 ans dans notre quartier, elle n'a pas été construite à la campagne, au contraire de ce qui avait été présenté parfois par les gestionnaires de l'usine. Elle a été construite dans un quartier qui existait à proximité d'un futur quartier qui était Bellefontaine et Reynerie. Mais aujourd'hui, il y a 38 000 personnes habitant à proximité immédiate de l'usine. Il faut bien en prendre conscience. Donc effectivement pour revenir sur Bessières, on voit là qu'on est sur une réflexion stratégique de Decoset, on analyse les questions de déchets, on analyse les questions de périmètre, mais on ne s'est pas posé la question aujourd'hui jusqu'à présent dans la concertation, de l'hypothèse d'une évolution éventuelle du site de Bessières. Parce que le site de Bessières, il est encore en fonctionnement pour quelques années, mais qu'est-ce qui exclut d'envisager l'élargissement ou l'agrandissement du site de manière à être dans un secteur ? Alors, je n'en veux pas aux gens de Bessières, mais simplement on pouvait aussi envisager de regarder sur Bessières ce qu'il était possible de faire. Or, au contraire, dans la simulation, on voit que Bessières, à terme, devrait incinérer moins de déchets qu'il n'en incinère aujourd'hui. Sauf erreur de ma part.

La question de la solidarité territoriale, je vous avoue que sur ce sujet-là, on a bondi sur notre chaise, tout comme tous les habitants du quartier. Est-ce qu'on doit être solidaires territorialement de l'ensemble des collectivités de la région ? Alors d'abord, ce qu'on peut rappeler, c'est que nous, on est déjà solidaires dans le quartier depuis 53 ans et en plus on va faire une rallonge parce qu'on parle de 2032, on a encore dix ans à faire. Donc solidaires, oui, mais ça a une limite. On a une position unanime sur le fait que l'usine de Toulouse soit l'aspirateur à déchets des collectivités qui n'ont pas jusqu'à présent assumé leur rôle. Et on a regardé dans le dossier, il y a 21 sites aujourd'hui en région Occitanie qui enfouissent leurs déchets. Il y a 1 800 000 tonnes de déchets qui sont qui sont aujourd'hui enfouis. C'est trop et on ne veut pas être l'aspirateur à déchets.

Bon, on rejoint les analyses de Zero Waste sur la quantité de déchets. Effectivement, aujourd'hui le constat est que, notamment la métropole, ne respecte pas le pourcentage de déchets qui doivent être incinérés au maximum. Après j'ai entendu qu'il y avait un plan stratégique en cours pour Decoset. Il est très important que Decoset reprenne le leadership sur son territoire de collecte. Il faut que, à notre avis, seuls les membres de Decoset puissent incinérer leurs déchets. Alors j'ai bien noté que le Muretain n'est pas membre de Decoset, mais il devra le devenir si on retient comme périmètre l'agglomération toulousaine, et la seule agglomération toulousaine. Il faut que le délégataire n'ait pas la capacité à aller chercher d'autres collectivités à l'extérieur pour incinérer les déchets. C'est du ressort de Decoset, le délégataire doit incinérer ses déchets, pas plus. Il faut rappeler que Decoset a une compétence de service public pour son périmètre et son seul périmètre donc autant qu'il l'assume en intégrant uniquement des collectivités qui sont dans ce périmètre-là.

Sur le plan régional, en quoi doit-on respecter le plan régional qui dit qu'il n'y a pas besoin de nouvel incinérateur dans la région Occitanie ? Je suis désolé, mais je ne pense pas que la métropole, ou Decoset, devraient respecter cette obligation. La question que je poserais c'est : est-ce que la région va financer une partie du futur incinérateur ? J'espère que ça ne sera pas le cas ou en tout cas qu'elle n'imposera pas ses conditions. En tout cas, la Région, en prononçant cet avis, de solidarité, n'a pas regardé qu'il y avait beaucoup d'habitants à proximité de l'incinérateur.

*Petite conclusion, nous on est aussi vigilant sur la période à venir et sur les dix ans qu'il reste à faire d'ici 2032. Et nous espérons que les améliorations, ou les propositions, qui ont été formulées dans le cadre de cette concertation, seront mises en œuvre dans le cadre du plan stratégique de Decoset et que l'on réduise aussi les déchets pendant cette période-là sur le vieil incinérateur de Toulouse.»*

**Michel HERBACH (Saint-Simon Environnement) :** *«Alors, un message dans un premier temps sur la forme et l'organisation de cette concertation : ça tombe bien, vous voyez la photo qui a été prise ce soir ? Dans le dossier, on nous avait expliqué qu'il y avait une rose des vents avec une modélisation de la répartition des fumées qui faisait qu'on pouvait penser qu'une bonne partie de la population était à l'abri de ces fumées. Si vous voyez bien l'image, on voit que ce soir, on est exactement dans l'axe des fumées, donc on en profite complètement. Et au niveau de son intensité, c'est un peu différent de ce qu'on voit aussi en illustration dans le dossier qui nous est remis : une photo en été où on voit un tout petit panache.*

*Donc, pour ce qui est de l'organisation et de la forme de la concertation. Alors, effectivement tout ça, je l'avais un petit peu écrit avant la réunion de ce soir et je remercie déjà tous les gens qui se sont exprimés et qui éclaircissent un petit peu les choses. C'est pour ça que mon message à l'époque, au moment où je l'ai rédigé, était un petit peu moins précis. Et donc j'apprécie notamment cette nuance qui est plutôt de parler de consultation plutôt que de concertation. Parce que d'une part, on remercie les garants, Decoset et le président pour avoir participé à toutes les réunions, être ouvert à nos suggestions, y compris dans les modifications de l'organisation et la planification des réunions supplémentaires. Mais d'autre part, quand on voit le bilan en termes d'ouverture, puisque l'objet et ce qui était affiché dans la mission de cette concertation c'était d'avoir un dialogue, d'avoir une ouverture, d'avoir un esprit de partage et d'écoute. Au niveau de l'ouverture, nous avons assisté, rien que deux petits membres de Saint-Simon, sur un gros échantillon de réunions organisées. On n'a pas eu le sentiment d'atteindre réellement les 730 personnes présentes lors de ces réunions au total et finalement notre perception a été beaucoup plus que la réussite d'une réunion tenait effectivement à son annonce et aux relais de communication pour mobiliser les personnes autour de la zone concernée par la réunion. Et donc, c'est ce que nous avons observé lors de la réunion supplémentaire qui a été programmée à saint Simon et pour lequel la mobilisation et la communication ont été assurées par les relais associatifs. Donc on a eu une salle pleine pour cette réunion, ce que nous n'avons pas constaté dans d'autres réunions, dans d'autres lieux. Donc, effectivement au niveau de ce qui est l'ouverture, la volonté y était, mais peut-être que les moyens n'ont pas été déployés suffisamment. Cela a été repris dans quelques interventions ici.*

*Pour ce qui est du partage, effectivement on a un document qui nous fournit des éléments sur l'historique; qui nous présente la problématique et qui nous donne quelques éléments de projections. Alors c'est des éléments pour lesquels effectivement ça amène une réflexion, mais surtout beaucoup d'interrogations. Parce que, à la fois, on a le sentiment d'être enfermés dans des solutions déjà présélectionnées et d'autre part, il semble qu'il y ait des questions qui ne soient pas traitées et donc qui ont amené beaucoup d'interrogations. Alors, je vous remercie, Monsieur le Directeur, d'avoir montré que vous étiez vraiment à l'écoute de toutes ces questions et que vous les aviez toutes notées. J'espère qu'en fait, effectivement, on aura dans les synthèses le retour sur toutes ces interrogations et notamment ce que je disais dans le document d'information, on a le sentiment d'une transparence un peu limitée. Alors, vous nous aviez répondu à l'époque que c'est parce que vous, vous ne vouliez pas être à la fois juge et partie, et donc ne pas donner le sentiment que finalement le dossier était déjà ficelé avant la présentation de données, pas d'éléments factuels suffisants et complets pour permettre aux gens de trancher à la fois sur les résultats du passé et sur les perspectives de l'avenir.*

Ensuite, pour ce qui est d'informations complémentaires qui ont été fournies dans les réponses, notamment sur le site Colidée. J'ai été étonné, alors peut-être que je n'ai pas trouvé le document complet, mais par exemple on a parlé de l'étude des sites et on parle dans le dossier de 21 sites étudiés, dans le tableau, je n'en ai trouvé que 19 donc je ne sais pas où sont les deux autres. Je pense qu'il y en a un, celui déjà existant. Et donc je me pose beaucoup de questions sur pourquoi finalement il en manque un. Et ce qu'on espère par contre, c'est que finalement on pourra le compléter dans ce dossier. Y compris dans le rajout peut-être de sites potentiels qui n'ont peut-être pas été abordés. Enfin, c'est au niveau du traitement de certains thèmes, j'ai assisté par exemple à la réunion dans le B612 où le sujet était innovation. J'avoue que j'y suis allé en me disant : finalement je vais découvrir qu'on travaille sur la gestion des déchets, qu'on a des solutions, qu'on a des techniques qui nous permettent de dire que la solution d'incinération va se cantonner vraiment à ce qu'on ne pourra absolument pas gérer autrement et que peut être même ce qu'on sortira de l'incinérateur sera encore une matière qui sera amenée à un avenir plutôt que simplement des mâchefers qui posent des difficultés en matière environnementale. Donc ça, malheureusement, je ne l'ai pas entendu au cours de cette réunion. Alors peut être que là encore, il ne fallait pas noyer le public dans des éléments techniques et donc on est partis dans des exposés à la limite du philosophique. Et moi je suis ressorti de cette réunion vraiment très frustré. Donc je pense que si on doit continuer dans ce genre de démarche, il faudra peut-être qu'on soit un petit peu plus costauds sur la mise en ligne, ou en tout cas sur la présentation correspondant au titre du thème présenté.

Ensuite, c'est un peu ce que tout le monde ressent : l'affichage de la volonté de l'opérateur ou du promoteur du projet. Donc là aussi, c'est peut-être effectivement ne pas être à la fois juge et partie, mais du coup on est sur notre faim en matière d'affichage de volonté et non seulement de l'opérateur, mais aussi des décideurs, donc des politiques. Parce que, comme on vient de le rappeler, la région intervient y compris dans la notion de solidarité territoriale et la fourniture d'ordures vers l'incinérateur, je pense que là, la région aurait quand même pu être représentée au moins une fois dans une réunion pour répondre à la question et donc manifester son engagement.

Pour l'écoute, j'ai trouvé simplement que pour le site Colidée, moi il m'a fallu un certain temps. Je n'ai peut-être pas assez de cheveux pour fonctionner assez vite et donc j'ai mis beaucoup de temps à le comprendre, à le faire fonctionner, à poser des questions et ensuite à retrouver les réponses à mes questions. Je pense que je n'étais peut-être pas le seul, enfin je l'espère.

Ensuite, je ne vais pas vous mettre de nouveau toutes les questions sur lesquelles on a mis la pression, y compris la notion de collège à proximité, etc. alors qu'on va dire dans les réponses à l'élimination de sites qu'on ne peut pas mettre un incinérateur à proximité d'une zone habitée ou à proximité d'un hôpital ou d'un centre de recherche, donc là, il y a un doute au niveau de la gestion de la santé, et je crois que là-dessus on est tous en train de payer finalement nos crises sanitaires dans lesquelles nos politiques se sont discrédités. On est en train d'essayer de remonter la pente par rapport à ça. J'ai vu que l'on confie la surveillance maintenant à une association. Est-ce que forcément c'est mieux ? Est-ce que c'est moins bien qu'un organisme régalien ? Là, c'est le débat et donc l'acceptabilité du projet par les habitants, elle passera aussi par ça.»

## TEMPS D'ECHANGE

**Denis GENETE (panel citoyen) :** «Je voudrais par contre rétablir une information : nous à chaque fois que pendant la concertation, nous avons demandé des avis différents de ceux de Decoset, on les a toujours eus. Que ce soit en termes de données, en termes de vision, on a toujours été écoutés sur nos demandes et on nous a toujours fourni ce qu'on avait demandé.»

**Une intervenante dans la salle :** «Je voulais faire quelques remarques au préalable. Dire par exemple qu'on a eu au dernier conseil municipal une délibération qui prévoyait de recruter quatre services civiques avec un tuteur pour faire une politique de prévention des déchets pour la ville de Toulouse qui, je le rappelle, comporte 485 000 habitants. Je pense que ça, c'est assez symptomatique du niveau d'engagement de la collectivité pour réellement réduire les déchets. Je trouve intéressant aussi ce qu'a dit ma camarade sur le fait que finalement ce qu'a dit le directeur de Decoset illustre de manière intéressante à quel point la DSP par essence et la manière dont les contrats sont construits est incompatible avec la décroissance des déchets. Effectivement, on voit bien qu'il y a des mécanismes qui incitent à utiliser au maximum l'outil et donc à brûler un maximum de déchets. Et ça, comment est-ce qu'on peut avoir une DSP qui pousse à finalement consommer un maximum de déchets et dans le même temps réduire les déchets et donc respecter la réglementation ? De la même manière, je reste très inquiète de ce qui s'est passé, c'est-à-dire que ce n'est pas la collectivité qui nous a alertés sur le niveau de pollution dangereux de cet incinérateur. Il a fallu que ce soit un journal indépendant qui sorte l'information. Ça aussi, il y a un déficit de communication sur le sujet. Et puis la question de la sociologie des territoires. Je pense que si on veut réduire les déchets, il faut s'adapter à cette sociologie et compenser les handicaps des différents territoires. Surtout, je pense qu'il y a une question qui est fondamentale : quand on évoque la solidarité territoriale pour l'incinération des déchets, moi, j'aimerais qu'on évoque aussi la solidarité de la métropole vis-à-vis des territoires alentour pour ne pas concentrer toutes les richesses sur la métropole et toutes les populations sur la métropole. Étrangement, cette interrogation-là, on ne l'a pas. Et je pense qu'il faut vraiment, dans cette affaire, questionner la logique qui est celle de la métropole, qui est celle d'une croissance démographique, toujours plus de population, toujours plus de richesses. Est-ce que c'est comme ça qu'on va arriver à réduire les déchets et donc à réduire l'impact de la pollution qui impacte, encore une fois, les quartiers les plus défavorisés de Toulouse ? Je voulais aussi dire à Monsieur Terrail-Novès que je regrette qu'il se soit abaissé aux insultes en traitant une élue d'opposition de menteuse par ce que dans le même temps vous avez quand même bien confirmé que l'ensemble des élus de Toulouse Métropole n'a pas été informé ni invité à cette concertation.»

**Une intervenante dans la salle :** «Il y a eu quand même pas mal de questions et de choses abordées de la part des associations et on espérait, j'espère tous, des réponses de Monsieur Terrail-Novès, ou d'une autre personne de la métropole. Est-ce qu'il y a quelqu'un de la métropole ici ou pas finalement ? On espère avoir des réponses un peu quand même.»

**Laurent GUYON (Decoset) :** «Comme la question est identique à la question précédente, ma réponse sera également identique à la question précédente. Il y a une organisation, un temps, également un temps juridique fixé par la loi, et aujourd'hui, on est dans la concertation préalable, aujourd'hui on fait la photographie de tout ce qu'on a entendu et le temps de la réponse viendra dans un deuxième temps, c'est un temps plus tard. Et je pense que les garants vont en reparler tout à l'heure : la concertation préalable s'est déroulée ; à l'issue de la concertation préalable qui se terminera le 27, donc vous pouvez encore par rapport à tout ce qui s'est dit ce soir, poser vos questions ; poser des contributions, et bien évidemment, jusqu'au 27, il en sera tenu compte. À l'issue du 27 novembre s'ouvrira une période d'un mois pendant laquelle les garants rédigeront le rapport. Ce rapport sera adressé à Decoset, et Decoset aura deux mois pour répondre sur les enseignements tirés de l'organisation de la concertation ; mais également deux mois pour prendre une décision sur ce qu'on a entendu, et par rapport à ce qu'on a entendu, quels sont les éléments qu'on retient et pourquoi ? Et quels sont les éléments qu'on ne retient pas et pourquoi ? Tout ça, ce sera dans un rapport écrit public. Et ça ne s'arrêtera

*pas là : ce rapport public et écrit sera remis à la Commission nationale du Débat public et la CNDP en séance plénière jugera si le rapport écrit de Decoset répond à tout ce qui a été dit du début de la concertation, du 20 septembre au 27 novembre. Et tout ça, ce sera écrit, public, approuvé par la séance plénière de la CNDP, qui émettra également des préconisations sur le continuum de la concertation. Donc, tout ça se fera dans un cadre juridique précis. Mais aujourd'hui, c'est le temps de la réunion plénière sur qu'est-ce qu'on a entendu ? Qu'est-ce qu'on a écouté ? Et viendra le temps de la réponse écrite.»*

**Philippe LEBAILLY (La ligue des droits de l'Homme) :** *«Je ne sais pas si on aura la précision ce soir ou la clarification, mais dans la conclusion de la réponse de la présidente de la CNDP elle nous dit, je la cite : "si le porteur de projet décide de poursuivre son projet initial, ou un projet modifié, alors la CNDP nommera à nouveau une garante ou un garant, qui veillera à l'information et à la participation du public dans la suite du projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Je veux par conséquent vous indiquer que la concertation n'est pas terminée, qu'elle se poursuivra ensuite." Donc avant l'enquête publique; c'est dans ces modalités-là. Vous avez dit tout à l'heure, je reprends vos propos "concertation préalable", moi je terminerai sur les conclusions du panel citoyen et des étudiants qui appelaient à une phase de co-construction et une démarche de participation beaucoup plus réelle que celle dont je ne reprendrai pas les constats. C'est sur cette réponse-là qu'il y a de l'attente : est-ce qu'il y aura bien une deuxième phase de concertation telle que le dit le courrier ? Et est-ce que cette deuxième phase, elle se fera plutôt dans un cadre de co-construction, et un peu comme à l'image de cette réunion de ce soir, avec une participation réelle et active sur l'ensemble des acteurs concernés ou impliqués dans ce projet-là ?»*

**Renaud DUPUY (garant de la CNDP) :** *«Je vais reprendre ce que disait Monsieur mais je pense que c'est parfaitement clair. Je voudrais quand même préciser deux ou trois petits points. Le bilan que l'on va faire présentera bien, évidemment, tout ce qui a été débattu ici, tout ce qui a été présenté durant la concertation, y compris les scénarios alternatifs qui appartiennent bien au bilan. Les scénarios alternatifs qui ont été présentés, la proposition de Monsieur Guilpain, celle de Monsieur Boubée tout à l'heure, la contribution qu'il va nous fournir, appartiennent bien à la concertation.*

*C'est-à-dire que dans notre bilan, il est bien évident qu'il y a les scénarios qui ont été mis à la concertation par Decoset, il y a bien évidemment vos contributions, les suggestions, les propositions, les contre-propositions, les controverses, mais il y a bien évidemment tous ces scénarios-là ou tous les scénarios alternatifs qui ont été proposés et qui appartiendront bien à notre bilan. C'est sur l'ensemble de ces éléments que Decoset devra répondre de manière argumentée. C'est-à-dire, devra dire : "voilà. J'ai entendu ça, si on prend le Code de l'environnement, voilà les enseignements que j'en tire pour la suite de mon projet ou de notre projet. Qu'est-ce que je vais faire ?" Et c'est cet élément-là qui sera présenté de manière extrêmement claire à la CNDP qui jugera de la cohérence ou de la conformité du rapport du maître d'ouvrage avec le bilan que l'on aura fait.*

*Après pour la suite de la concertation, en fonction de ça, la CNDP a déjà décidé qu'il y aurait une concertation post concertation préalable. C'est dans la délibération de départ, c'est déjà décidé. Elle va aussi décider, c'est l'arrêté qu'elle va prendre, qui va définir, va nommer, un garant et va lui donner une lettre de mission. C'est dans cette lettre de mission qu'elle va déterminer quel est le champ, en fonction de ce qu'a décidé le maître d'ouvrage, de la concertation et comment elle doit s'appliquer jusqu'à l'enquête publique. Dernier élément pour être complet là-dessus, au moment de l'enquête publique, le bilan du garant, notre bilan, le rapport du maître d'ouvrage mais aussi les bilans intermédiaires de la concertation seront bien évidemment joints au dossier d'enquête publique. C'est-à-dire que, quel que soit le projet qui soit retenu, quelle que soit sa forme, quel que soit le projet qui sera retenu demain, après-demain, et ainsi de suite, au moment de l'enquête*

publique, le commissaire enquêteur aura à la fois le dossier qui est soumis, mais il aura tout le continuum de concertation tracé par des bilans et par des décisions du maître d'ouvrage qui amènent à l'enquête publique. Alors maintenant vous dire quelle sera la forme de la concertation post concertation préalable après décision de la CNDP, aujourd'hui, Isabelle et moi, on est dans l'incapacité de vous le dire. Il y aura une décision de la CNDP, il y aura une lettre de mission du garant, comme on a eu une lettre de mission, aujourd'hui, et le contour de la concertation tel que vous l'avez vue, l'élargissement du champ dont on a parlé, tout ça faisait partie intégrante de notre lettre de mission. Voilà, donc le cadre. C'est bien la décision de la CNDP qui déterminera ce qui est imposé au maître d'ouvrage dans le cadre de la concertation continue jusqu'à l'enquête publique. Mais, il est bien évident que tout ce que vous avez dit, et notamment sur les éléments de participation ou de co-construction, sera clairement repris dans notre bilan, je peux vous l'assurer.»

**Dominique GILBON (Les amis de la terre) :** « Je voulais quand même souligner qu'actuellement Atmo et l'ADEME touchent de l'argent d'un procès que les Amis de la Terre a intenté à l'Etat pour non observation de la qualité de l'air d'une manière générale. Donc, à Toulouse, ces organismes touchent de l'argent du fait que l'Etat n'observe pas ses engagements par rapport à la protection de l'atmosphère. Alors, est ce que nous, Amis de la Terre de Toulouse Midi-Pyrénées, on doit tenter un procès pour non-respect des engagements, enfin de la loi, à Decoset si effectivement il ne rentre pas dans le cadre de la loi avant d'envisager de construire quelque chose qui n'est pas dimensionnée au fait que les déchets n'ont pas suffisamment baissé par rapport à la loi. C'est une question que je pose, mais pour nous, elle se pose très clairement au niveau des Amis de la Terre. »

**Une intervenante dans la salle :** « Bonsoir, je suis présidente de l'association Coordination Déchets Midi-Pyrénées qui existe depuis un certain temps parce qu'on a beaucoup travaillé dans le domaine des déchets au moment de la construction de l'incinération de Bessières, on était évidemment contre. Et donc là, je me dis c'est vraiment une aubaine qui se présente là. Il faudrait vraiment que Toulouse Métropole se soucie de ne pas refaire ces erreurs du passé, de faire un incinérateur, de brûler la plupart des déchets parce que ça implique que les habitants ne trie pas ou très peu, qu'on ne valorise pas la matière, qu'on est en dessous des normes qu'on devrait respecter puisqu'il y avait que 33% de nos ordures ménagères qui sont recyclés en 2020 alors que la loi demandait beaucoup plus. Je ne sais pas moi, les élus qui sont impliqués dans ce projet, faites vraiment un projet phare pour le pays, parce qu'il y en a vraiment besoin actuellement. Regardez un peu ce qui se passe au niveau de l'environnement, de la terre, je ne sais pas. Il faut arrêter de penser toujours incinération. Il y a d'autres solutions. On ne respecte déjà pas les normes concernant les biodéchets, le compostage, le recyclage. Les poubelles sont pleines de déchets de toutes sortes et vous n'avez qu'à regarder dans les poubelles de Toulouse. Il faut vraiment qu'il y ait des ambassadeurs de tri qui expliquent aux gens, et que les élus, les politiques, s'y mettent aussi ; se retroussent les manches pour dire : bon, on arrête cette logique d'incinération à tout prix et on fait autre chose, un projet phare pour notre pays. Ça pourrait être bien bien Je rejoins vraiment Zero Waste qui propose de réduire de moitié les déchets, je dirais même encore plus si on peut. Il faut vraiment être innovant en la matière. »

## **TEMPS 5 – CONCLUSION DE LA REUNION**

**Vincent TERRAIL NOVES (Decoset) :** « Merci beaucoup Mesdames et Messieurs. Bonsoir à toutes et à tous. En forme de conclusion, je voudrais dire d'abord effectivement qu'on a bien entendu les avis des uns et des autres. On y compris entendu l'avis de certaines associations qui critiquaient un peu la forme de la concertation. Et je crois pouvoir dire que lorsque Rennes est citée pour certains exemples, on les a aussi interrogés sur la façon

dont ils avaient mené leur propre concertation, sur la création de leur UVE assez récemment. Quand on compare notre dispositif de concertation par rapport à ce qui s'est fait à Rennes : à Rennes, on était sur deux réunions publiques, sur des contributions qui étaient bien moins importantes que celles que nous avons nous aujourd'hui. Si l'on peut toujours regretter le fait qu'un nombre insuffisant de citoyens s'intéressent aux causes pour lesquelles on est engagé : Zero Waste, les Amis de la Terre. Il faut quand même regarder aussi qu'il y a une progression, et la première progression qu'il y a c'est que pour la première fois dans notre grande métropole, on a débattu des déchets. Certains les ont découverts et je salue le panel citoyen. Je salue aussi les étudiants qui ont pu un peu approfondir leur sujet d'étude. Mais c'est la première fois qu'on a, dans cette région, dans cette métropole, un sujet sur les déchets. Jamais Zero Waste, jamais Les Amis de la Terre, vous n'avez pu avoir des tribunes pour exprimer ce que vous défendez. Et c'est tout à fait légitime et respectable, et même si on ne partage pas toujours les mêmes opinions, c'est la première fois que vous aviez une tribune pour défendre et faire avancer la cause qui est la vôtre. Donc ça, c'est quand même un premier point et c'est un point qui est tout de même assez positif.

C'est un point important aussi parce que vous avez émis des avis et que ces avis vont être intégrés, ils vont nous permettre, peut-être de modifier une certaine vision que nous avons des choses de la gestion des déchets, de prendre plus en compte peut-être les aspirations qui sont les vôtres, que ce soit sur un point de la réduction des déchets, de l'implication que doit avoir Decoset par rapport aux EPCI. C'est vrai qu'aujourd'hui ce sont des politiques d'EPCI et c'est quelque chose aussi qui nous interpelle et que nous avons commencé à interroger il y a quelque temps. Donc il est vrai que si Decoset est moteur, ce sera aussi plus facile et plus logique pour nous.

Donc il y a des éléments qu'on peut prendre en compte. Et puis il y a des éléments qu'on ne prendra pas en compte, et il nous appartiendra, et il nous reviendra, de devoir justifier à travers notre dossier de réponse aux garants pour quelle raison on ne prend pas en compte un certain nombre d'arguments. Il y a notamment des débats sur la réduction des déchets, et la réduction des déchets influence fortement c'est vrai le futur calibrage de notre incinérateur. Mais enfin, je voudrais dire quand même que pour revenir à cela, si sur la forme, j'entends bien les questions et les interrogations qu'il y a sur le public qu'on touche sur la concertation, c'est vrai qu'on aurait préféré être plus présents dans la presse, mais voilà, on dépend aussi de ce que la presse veut relayer comme information et souvent la presse, elle relaie plus d'information en fonction de l'intérêt qu'ont les habitantes et les habitants.

Ce que je voulais dire, c'est que le collègue qui siège dans le groupe aux côtés de madame Maurin, en 2019 il avait prévu une reconstruction de l'usine et c'est nous qui avons dit "pourquoi est-ce qu'on n'envisagerait pas une rénovation ?" Et on aurait eu de quoi d'ailleurs, ne pas avoir de concertation, être tranquilles, ne pas nous retrouver ; que vous ne nous remuiez pas sur la question de la réduction des déchets ; que vous ne nous remuiez sur la façon dont on gère à l'échelle du territoire toute cette problématique. On aurait pu éviter ça, par exemple en nous engageant sur une rénovation dès cette année de l'incinérateur actuel, en mettant non pas 46 millions d'euros comme on le fait de façon transitoire, mais en en mettant 120 ou 130. Et puis dans quelques années, on remettait 40. Et puis dans quelques années, on remettait 60. Et là, on n'aurait pas eu de concertation, on n'aurait pas eu ce débat. Et oui, puisqu'effectivement on était largement en dessous des seuils, et c'était d'ailleurs ce qui était prévu en 2019. Moi je considère donc que même si on peut être déçu du nombre de participants, c'est une chance pour nous et c'est une chance d'avoir mis ce débat en avant pendant plusieurs semaines. Pendant presque deux mois. Et c'est surtout une chance que la concertation puisse continuer. Parce que ce que nous avons inscrit, ce que la CNDP a inscrit, et ce que nous avons donc du coup inscrit collectivement dans notre processus, c'est qu'une fois qu'on aura annoncé ce que l'on fait pour cette question de l'incinérateur du Mirail, et bien le processus va se poursuivre avec

des formes qu'il nous reviendra de déterminer. Mais ce qu'on a bien entendu, c'est la volonté des citoyens d'être plus impliqués, d'être mieux informés, et donc là on en appelle à toutes les questions de transparence y compris quand on a des sites qui sont en exploitation et en exercice. Donc, ça dépasse largement le cadre de la concertation, mais il y a des questions légitimes de mesures sanitaires, de mesures atmosphériques, environnementales, et ça, ce n'est pas directement lié à notre projet, ça devrait déjà être pris en compte dans la façon dont on fait fonctionner aujourd'hui l'unité de valorisation énergétique, et ce depuis des années.

On a bien entendu tout ça. Moi, en tout cas, je veux remercier les uns et les autres, parce que même si on n'a pas partagé toujours les mêmes opinions, même si parfois on a eu des questions auxquelles on ne pouvait pas répondre parce que, voilà typiquement mademoiselle tout à l'heure, elle faisait état d'un déficit, peut être des personnes qui étaient impliquées. Elle ne l'a pas dit, mais je pense que peut être aussi qu'elle faisait allusion par exemple à des EPCI dont le plan de réduction des déchets est inscrit dans leur feuille de route et qui ne sont pas venus pour pouvoir l'expliquer, les défendre comme moi-même j'ai pu le défendre au titre de Toulouse Métropole lors du premier atelier, ce qui d'ailleurs m'a valu un peu quelques remarques parce que j'avais un peu trop parlé, mais c'est vrai que j'étais le président des conseils, mais j'étais aussi celui qui, depuis deux ans et demi, a géré la question des déchets. Donc essayer de répondre aux questions qu'on avait sur les plans de prévention, sur les biodéchets, sur l'extension des consignes de tri, etc. Mais voilà, par exemple aussi peut-être les limites et ce qu'il aurait fallu pour rendre les appréciations des uns et des autres mieux prises en compte et en tout cas avec des réponses qui peut être auraient pu être apportées par des organismes, par des collectivités ou par des prestataires. Effectivement, et parfois on n'a pas eu cela, mais de toute façon le travail va se poursuivre. Et même je disais que si on n'avait pas partagé toujours les mêmes opinions, ce qui était très positif, c'est l'esprit dans lequel ça s'est passé parce que ça a toujours été respectueux, ça s'est toujours fait avec les formes, et je voulais vous remercier pour ça et nous allons poursuivre maintenant le travail ensemble. Je crois que pendant de nombreuses années, on sera probablement amenés à nous rencontrer beaucoup plus régulièrement. Et donc ce débat sur le devenir de l'incinérateur, je pense qu'il est une première pierre à une histoire que nous allons construire ensemble et qui sera longue.»

**Isabelle BARTHE (CNDP) :** « Renaud a un petit peu commencé tout à l'heure. Alors d'abord, nous, ce qu'on aimerait vous faire passer comme message c'est qu'on trouve que malgré toutes ces imperfections qui ont été relevées par les uns et les autres, cette concertation, elle a été très intéressante. Elle a été très intéressante parce que même si quantitativement on n'a pas eu énormément de monde dans les réunions publiques et dans les ateliers, on a eu des contributions extrêmement diverses, extrêmement riches, et on voudrait saluer en particulier le travail associatif qui a été fait par Zero Waste, qui a produit un plaidoyer d'une qualité tout à fait remarquable, par les associations St Simon Environnement, Lafourquette, qui ont aussi suivi toutes ces réunions et qui ont produit des documents. C'est du temps bénévole de gens qui se sont énormément investis, donc ça mérite vraiment d'être soulevé, d'être relevé et d'être salué. Et puis il y a deux temps qui ont été particulièrement riches, deux contributions qui ont été particulièrement riches : celle du panel citoyen. Une expérience réussie qui a permis aussi d'élargir le périmètre de réflexion puisque tous les participants du panel ne sont pas toulousains et donc c'était ça qui est intéressant, on a cherché à compenser par cette expérimentation-là, le déficit du peu de participation dans les réunions qui n'arrivaient pas nécessairement à toucher le public qui aurait pu être concerné au-delà des quartiers riverains. Donc ça, c'est une expérimentation intéressante. Ça a été intéressant, ils l'ont dit parce qu'ils ont eu accès à une information plurielle et contradictoire, très riche, donc ils ont pu auditionner des collectivités qui avaient mis en place d'autres politiques, des professionnels, des

associations. Donc c'était intéressant. Et puis le deuxième travail qu'on veut saluer, c'est le travail des étudiants. On sait qu'ils ont eu relativement peu de temps. Et malgré tout, moi je salue la qualité de ce qui a été restitué ce soir. On aurait aimé avoir votre bilan définitif, mais déjà votre bilan intermédiaire nous intéresse et il sera bien entendu joint à notre bilan. Donc voilà, ça, c'est des points intéressants.

Il y a une chose dont on n'a pas énormément parlé non plus, mais on trouve que c'est une réussite, c'est les débats mobiles. Parce que les débats mobiles ont permis, quelqu'un a dit tout à l'heure : ce ne sont pas des débats approfondis, bien évidemment, mais ça permet de toucher des gens qui ne viendraient pas dans des réunions comme ça, et ça permet de les sensibiliser également à ces questions, à ces enjeux. Et les contributions qui ont été postées sur le site internet de la concertation montrent qu'en réalité, il y a un intérêt de la population pour ces questions de gestion des déchets et simplement la concertation de suivi va devoir trouver les moyens de construire des modalités qui permettent d'aller toucher ces publics qui ne sont pas venus dans cette première phase de concertation. Donc c'est un des défis de la concertation de suivi.

On vous a expliqué qu'après notre bilan, il y a la décision du maître d'ouvrage et que la CNDP donnera une feuille de route pour la dernière partie, pour la phase ultérieure de la concertation qui va être plus longue que celle-ci jusqu'à l'enquête publique. C'est important, on pense que c'est une première pierre. Je me souviens que dans notre phase préparatoire de la concertation, on avait rencontré le Conseil de développement de Toulouse Métropole, sa présidente, qui nous avait dit : finalement comme cette usine est là depuis très longtemps, dans le paysage, il y a en quelque sorte un impensé dans la gestion des déchets, dans la représentation collective de la gestion des déchets, dans la population toulousaine. Je pense que cet impensé là a été levé par cette concertation. Il y a des ferments qui se sont levés et c'est intéressant que vous en parliez pour la suite. Et puis moi, je pense quand même qu'on peut aussi saluer la mobilisation des équipes de Decoset parce qu'ils ont été sur le pont pendant de nombreuses semaines. Ils ont été énormément sollicités. Je pense en particulier à Laurent Guyon qui a beaucoup porté, mais aussi aux équipes qui ont été sur le terrain pour les débats mobiles et qui ont été pas mal mobilisés, donc on vous remercie de cette mobilisation-là.»

**Renaud DUPUY (CNDP) :** « Je pense qu'on a fait le tour. Donc je voulais vous remercier, on voulait vous remercier à tout ceux qui ont participé, bien sûr les institutions, mais aussi tout le public qui est venu. Juste un petit élément tout à l'heure, il y a des imperfections, on a bien entendu des imperfections sur la mobilisation et tout ça, mais le fait de faire un bilan, de tracer toutes ces imperfections, je dirais d'essayer d'identifier les raisons, ça nous permettra aussi dans la concertation continue d'être sur un principe d'amélioration de la mobilisation. Une concertation, c'est toujours quelque chose qu'on va juger comme imparfait, c'est évident. Il n'y a pas de concertation parfaite, donc c'est un processus un peu d'amélioration permanente qui permet à la fois en termes de débat, mais aussi en termes de mobilisation de public, de continuer à travailler. Voilà, merci à tous, bonne soirée et donc à bientôt pour la publication de notre bilan. »

L'animateur remercie les participants et rappelle les dernières dates de la concertation : **dernier débat mobile samedi 26/11 à Cugnaux de 10 h à 12 h et participation ouverte jusqu'au 27/11.**

A 21h15, la réunion de synthèse est terminée.